



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITÉ DES FORÊTS

Vingt et unième session

Rome (Italie), 24-28 septembre 2012

Ébauche du Cadre stratégique révisé

Résumé

La révision du Cadre stratégique de la FAO 2010-2019 et l'élaboration d'un Plan à moyen terme (PMT) sont prévues tous les quatre ans, conformément à l'approche de la planification introduite par la Conférence en 2009. La révision du Cadre stratégique en vigueur 2010-2019 et l'élaboration du prochain PMT pour 2014-2017 sont guidées par le processus de réflexion stratégique, lancé en janvier 2012 par le Directeur général de la FAO afin de fixer les futures orientations stratégiques de l'Organisation.

Au cours de la première étape du dialogue formel avec les organes directeurs, les conférences régionales tenues entre mars et mai 2012 ont examiné les tendances mondiales reconnues par le processus comme des facteurs de changement, et ont fourni des orientations quant aux priorités et aux spécificités régionales des grands défis qui pourraient constituer les futurs domaines d'action prioritaires de la FAO.

Ces grands défis, y compris les spécificités et priorités définies pour chaque région, ainsi que les grands mandats pertinents qui ont été approuvés par les organes directeurs des Nations Unies, les accords internationaux relatifs aux travaux de l'Organisation et une révision de ses principaux attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs ont été utilisés pour formuler une proposition de cinq objectifs stratégiques.

Ces cinq objectifs stratégiques ont été présentés par le Conseil, à sa cent quarante-quatrième session, aux fins d'un premier examen, dans l'Ébauche du Cadre stratégique révisé (CL 144/14). Le Conseil s'est félicité de la définition d'objectifs stratégiques moins nombreux et plus transversaux. En outre, sachant que la définition des objectifs stratégiques était en cours, le Conseil a demandé au Secrétariat de tenir compte des avis formulés par les comités techniques, en particulier en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des forêts, du patrimoine agricole et de la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte du changement climatique mondial.

L'ébauche du cadre stratégique, qui a été examinée par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session, est présentée ci-après au Comité des forêts pour alimenter le dialogue avec les comités techniques, comme prévu par le processus de réflexion stratégique et conformément aux orientations formulées par le Conseil.

Les réflexions du Comité des forêts sur les principaux défis mondiaux et sur les objectifs stratégiques proposés seront regroupées avec celles des autres comités techniques lorsqu'il s'agira de définir les futurs objectifs stratégiques et de préparer des plans d'actions axés sur les résultats, qui serviront à l'élaboration du programme général de travail de l'Organisation, dans le contexte du Cadre stratégique révisé, et du PMT pour 2014-2015.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Indications que le Comité est invité à donner

L'élaboration du programme général de travail de l'Organisation, qui se fera sur la base du Cadre stratégique révisé, tiendra compte des spécificités techniques; dès lors, le Comité des forêts est invité à donner les indications suivantes:

- a) Avis sur la pertinence des principaux défis et des objectifs stratégiques proposés dans le présent document, compte tenu des priorités techniques du Comité des forêts, de la vision et des objectifs de la FAO, et des grandes tendances constatées à l'échelle mondiale;
- b) Suggestions concernant les spécificités techniques à intégrer dans chacun des principaux défis recensés et dans les objectifs stratégiques proposés, et à prendre en compte lors de la formulation de plans et de programmes d'action dans le contexte du Cadre stratégique révisé.

Pour toute question concernant le contenu de ce document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tel. +39 06 5705 5324

Table des matières

	Pages
<i>Introduction</i>	4
A. Le processus de réflexion stratégique.....	4
B. Vision et objectifs.....	6
C. Grandes tendances mondiales.....	6
<i>C.1 Tendances macroéconomiques, sociales et politiques</i>	6
<i>C.2 Grandes tendances mondiales ayant une incidence directe sur les domaines du mandat de la FAO</i>	6
D. Grands défis mondiaux.....	14
<i>Défi n° 1 Accroître la production agricole, forestière et halieutique et sa contribution à la croissance économique et au développement, tout en assurant une gestion durable de l'écosystème et la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets</i>	14
<i>Défi n° 2 Éliminer l'insécurité alimentaire, les carences en nutriments et les aliments peu sûrs dans le contexte de la hausse et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires</i>	15
<i>Défi n° 3 Améliorer la qualité et l'équilibre de la consommation alimentaire et de la nutrition</i>	15
<i>Défi n° 4 Améliorer les moyens d'existence des populations rurales, notamment les petits agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs, et en particulier les femmes, dans le contexte de l'urbanisation et de la modification des structures agraires</i>	16
<i>Défi n° 5 Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires et agricoles moins sélectifs aux niveaux local, national et international</i>	16
<i>Défi n° 6 Améliorer la capacité de résistance des moyens de subsistance en cas de chocs ou de menaces pour l'agriculture et la sécurité alimentaire</i>	17
<i>Défi n° 7 Renforcer les mécanismes de gouvernance pour répondre aux besoins des systèmes alimentaire, agricole, forestier et de pêche aux niveaux national, régional et mondial</i>	18
E. Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux.....	18
<i>Introduction</i>	18
<i>L'évolution du contexte de la coopération au développement et ses répercussions pour la FAO</i>	18
<i>Les attributs fondamentaux de la FAO</i>	19
<i>Fonctions essentielles</i>	20
<i>Avantages comparatifs dans le contexte des défis sélectionnés</i>	21
F. Vers les objectifs stratégiques de la FAO.....	21
<i>Objectif stratégique 1: Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</i>	22
<i>Objectif stratégique 2: Accroître la production agricole, halieutique et forestière de manière durable sur le plan économique, social et environnemental</i>	23
<i>Objectif stratégique 3: Améliorer les moyens d'existence des populations rurales, notamment les femmes et les jeunes, en améliorant les perspectives d'emploi et l'accès aux ressources de production</i>	24
<i>Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et moins sélectifs aux niveaux local, national et international</i>	25
<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la capacité de résistance des moyens d'existence ruraux face aux crises ou aux menaces</i>	26
G. Mesures suggérées au Comité des forêts.....	27
ANNEXE: Feuille de route indicative relative aux documents de planification et aux points de l'ordre du jour pour les sessions des organes directeurs - 2012-2013	28

Introduction

1. À sa trente-sixième session, en novembre 2009, la Conférence a défini¹ pour la FAO une nouvelle approche du programme et budget, cohérente avec les mesures prévues dans le Plan d'action immédiate relatif aux priorités et aux programmes pour l'Organisation. Dans le cadre de cette nouvelle approche, des documents de planification révisés pour l'Organisation ont été introduits, parmi lesquels un Cadre stratégique élaboré pour une période de dix à quinze ans et révisé tous les quatre ans, et un Plan à moyen terme (PMT) couvrant une période de quatre ans et révisé au cours de chaque période biennale. En outre, les nouvelles dispositions envisagent la possibilité que les conférences régionales, les comités techniques et le Comité du Programme donnent des avis au Conseil sur les questions relatives aux programmes et au budget, y compris les domaines d'action prioritaires de l'Organisation.
2. Le processus de réflexion stratégique a été lancé en janvier 2012 par le Directeur général de la FAO en vue de fixer les futures orientations stratégiques de la FAO et d'éclairer la révision du Cadre stratégique en vigueur 2010-2019 et l'élaboration du PMT 2014-2017, conformément à la nouvelle approche de la planification introduite par la Conférence et dans la ligne du contexte et du calendrier de haut niveau approuvés par le Comité du Programme et le Comité financier² et par le Conseil³ à la fin de l'année 2011.
3. Le processus de réflexion stratégique étant par nature vaste et stratégique, il se fonde sur la participation et la consultation du personnel, la contribution d'un groupe d'experts extérieurs⁴, la consultation d'autres organisations partenaires et une vaste concertation avec les États Membres. Au cours de la première étape du dialogue formel avec les organes directeurs, les conférences régionales de 2012 ont examiné les tendances mondiales reconnues par le processus comme des facteurs de changement et les grands défis qui pourraient constituer les futurs domaines d'action prioritaires de la FAO.
4. Les conférences régionales ont fourni des orientations sur les priorités et spécificités régionales des grands défis, et ont ensuite analysé les fonctions essentielles et les avantages comparatifs de la FAO définis par rapport à d'autres organisations actives dans le domaine de l'agriculture et le développement rural. Une proposition de cinq objectifs stratégiques pour guider le futur plan général de l'Organisation a été établie à partir de cette analyse, sur la base des commentaires formulés par le groupe d'experts extérieurs. Les objectifs stratégiques proposés sont présentés ci-dessous pour examen par le Conseil à sa cent quarante-quatrième session.

A. Le processus de réflexion stratégique

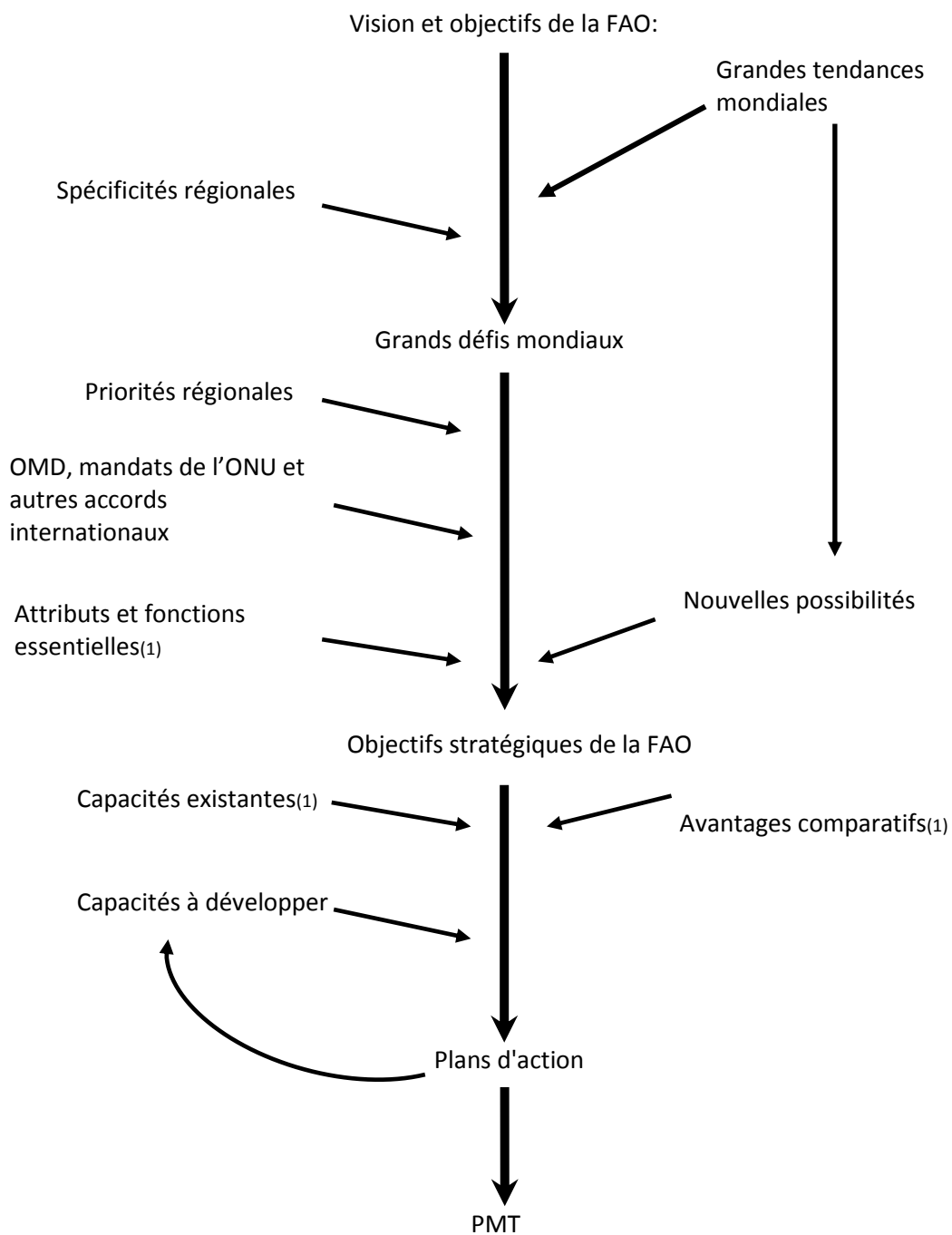
5. Le processus de réflexion stratégique, qui comporte différentes étapes et composantes, est décrit à la *figure 1*. Il s'agit d'une succession de grandes étapes, qui commencent avec la vision et les objectifs définis par les organes directeurs pour la FAO et s'achèvent avec un plan opérationnel: le Plan à moyen terme (PMT).
6. Chacune de ces étapes exige l'élaboration de tâches spécifiques au cours du processus de réflexion stratégique. Le présent document analyse plus particulièrement les trois premières étapes du processus, à savoir: a) les grandes tendances mondiales qui ont été reconnues comme étant les principaux facteurs de changement; et b) les grands défis qui découlent de ces tendances et pourraient constituer les futurs domaines d'action prioritaires de la FAO; sur la base des recommandations formulées par les conférences régionales qui se sont tenues récemment (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe et Afrique, ainsi que la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord), un certain nombre de spécificités et/ou de priorités pour chacune des régions ont été intégrées aux défis; et c) une analyse des fonctions essentielles et des avantages comparatifs de l'Organisation. Le document présente en outre une proposition initiale de cinq objectifs stratégiques qui représentent les priorités potentielles ou les domaines prioritaires des futurs travaux de la FAO.

¹ Résolution 10/2009 de la Conférence.

² CL 143/13, par. 7

³ CL 143/REP, par. 13c)

⁴ Prof Alain de Janvry, Dr Shenggen Fan, Prof Louise O Fresco, M. Gustavo Gordillo De Anda, Prof Richard Mkandawire, Prof Inder Sud

Figure 1: Le processus de réflexion stratégique

(1) Seront réexaminés

B. Vision et objectifs

7. La vision et les objectifs mondiaux de la FAO ont été approuvés par les organes directeurs dans le cadre du Cadre stratégique en vigueur⁵. Les objectifs mondiaux sont au nombre de trois: a) réduire le nombre absolu de personnes souffrant de la faim et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active; b) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en pérennisant les moyens d'existence; et c) gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, au profit des générations présentes et futures.

8. La FAO doit organiser son travail de sorte à aider ses États Membres à atteindre ces objectifs individuellement au niveau national et collectivement aux niveaux régional et mondial.

C. Grandes tendances mondiales

9. Afin de définir et de sélectionner les domaines d'activité sur lesquels la FAO concentrera ses efforts en vue de contribuer à la réalisation des objectifs mondiaux de l'Organisation et des priorités établies par les États Membres, deux types de tendances extérieures ont été analysés: a) le contexte macroéconomique, social et politique; et b) certaines tendances mondiales qui détermineront les conditions dans lesquelles le monde et le secteur agricole devraient se développer dans un avenir proche. Ces tendances mondiales auront une incidence directe sur les domaines généraux du mandat de la FAO.

C.1 Tendances macroéconomiques, sociales et politiques

10. Un petit nombre d'éléments contextuels (ou « macrotendances ») ayant des répercussions économiques et politiques larges et diffuses ont été recensés et décrits; ils couvrent les domaines suivants: dynamique des populations; crise financière mondiale, croissance et pauvreté; modification des équilibres géoéconomiques; chômage structurel, en particulier au sein des populations jeunes; émergence d'une classe moyenne mondiale, transparence et information. Une brève description de ces macrotendances est disponible dans les annexes web au présent document à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/council/c1144/fr/>

C.2 Grandes tendances mondiales ayant une incidence directe sur les domaines du mandat de la FAO

11. Le contexte international évolue rapidement. En raison de la mondialisation, les forces sociales et économiques influencent largement et profondément le monde dans lequel nous vivons. Ces tendances modifient l'environnement économique et social dans lequel s'inscrivent l'agriculture et la vie rurale et créent de nouvelles perspectives, mais également de nouveaux problèmes et de nouveaux besoins dont il faut tenir compte si l'on entend atteindre les objectifs mondiaux que s'est fixés l'Organisation. Bien qu'il existe une multitude de tendances mondiales et de multiples manières de les décrire et de les caractériser, certaines sont particulièrement pertinentes pour l'agriculture et la vie rurale. La première tâche définie a donc été de recenser ces grandes tendances présentant un intérêt particulier, de les décrire, de les caractériser et de comprendre de quelle manière elles conditionnent l'agriculture et la vie rurale. Ces tendances mondiales tiennent compte des spécificités régionales suggérées par les bureaux régionaux et seront ajustées en fonction des autres spécificités pertinentes qui se dégageront des débats des conférences régionales.

12. Un examen de la littérature récente existante sur le sujet et les travaux du Groupe « tendances »⁶, ainsi que les Conseils reçus du groupe d'experts extérieurs ont permis de dégager onze grandes tendances mondiales qui doivent être intégrées à l'analyse car elles revêtent une importance particulière pour la vision et les objectifs de la FAO et ont une incidence directe sur l'agriculture et la vie rurale. Une brève description

⁵C 2009/3 par. 53-54

⁶Piero Conforti, ESA; Vincent Gitz, AGND; Alexandre Meybeck, AGD; Astrid Agostini, TCID; Jennifer Nyberg, DDK; Sally Bunning, NRL; Olivier Dubois, NRC; Sylvie Wabbes Candotti, TCE; David Palmer, NRC; Audun Lem, FIPM; Ewald Rametsteiner, FOEP; Salomon Salcedo, RLC; Andoniram Sanches, RLC; David Sedik, REU; Sumiter Broca, RAP; James Tefft, RAF; Nasredin Elamin, RNE.

de ces macro-tendances est disponible dans les annexes web au présent document à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/council/cl144/fr/>

1) *La demande alimentaire augmente tandis que les tendances de la consommation évoluent vers davantage de produits animaux, d'huiles végétales et de sucre*

13. La demande alimentaire mondiale est en constante hausse du fait de l'augmentation de la population, de la croissance économique et de l'urbanisation, en particulier dans les pays en développement. Cette tendance devrait se confirmer au cours des prochaines décennies, pour atteindre une augmentation totale de la demande alimentaire mondiale de l'ordre de 70 pour cent d'ici à 2050. Parallèlement, on assiste à une modification des habitudes alimentaires de la population, qui consomme de plus en plus de produits animaux (notamment du poisson), d'huiles végétales et, dans une moindre mesure, de sucre; cette tendance est encore accentuée par une homogénéisation de plus en plus marquée des habitudes de vie des populations urbaines et des populations rurales, favorisée par les technologies de la communication. Ces trois groupes d'aliments représentent aujourd'hui 29 pour cent de la consommation alimentaire totale dans les pays en développement, et ce chiffre devrait atteindre 35 pour cent en 2030. Toutefois, ces modifications ne sont pas universelles et la part respective de chaque groupe d'aliments dans la consommation reste très variable d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Les aliments transformés jouent également un rôle plus important dans ces nouveaux schémas de consommation, avec à la clé de nouvelles possibilités de création de valeur ajoutée et d'activités porteuses d'emploi.

14. Malgré ces tendances mondiales, la sous-alimentation et la malnutrition touchent toujours de très nombreuses personnes, dont la survie dépend d'un accroissement de l'offre de denrées alimentaires à des prix raisonnables. On estime à 925 millions le nombre de personnes sous-alimentées, tandis que la malnutrition par carence en micronutriments (« faim cachée ») toucherait 2 milliards de personnes environ.

15. Un moyen efficace de répondre à cette hausse de la demande tout en réduisant les pressions exercées pour intensifier la production agricole est de réduire les pertes de produits alimentaires. On estime qu'un tiers de la production vivrière totale est actuellement perdue ou gaspillée pendant les étapes de transformation, de commercialisation et de consommation.

16. Un autre point important est qu'en raison de l'urbanisation, l'insécurité alimentaire apparaîtra de plus en plus comme un problème urbain, ce qui en fera un sujet plus visible et plus sensible sur le plan politique et exigera des moyens d'intervention différents. Dans le même temps, ceci permettra aux consommateurs de mieux faire entendre leur voix et d'effectuer des choix par l'intermédiaire d'actions commerciales et politiques en relation avec la qualité et la sécurité des aliments.

17. Enfin, un phénomène relativement nouveau et de plus en plus inquiétant est le nombre croissant de personnes souffrant de surcharge pondérale ou d'obésité. Ce phénomène est en train de devenir un problème de santé publique majeur.

2) *Augmentation de la concurrence pour les ressources naturelles, diminution de leur qualité et de leur quantité et perte de services écosystémiques*

18. Les tendances à l'horizon 2050 laissent entrevoir une pénurie de plus en plus marquée de terres agricoles, d'eau, de forêts, de pêches de capture marines et de biodiversité; en cause, l'intensification de plus en plus rapide des activités humaines et la pression accrue exercée sur les ressources agricoles naturelles, qui menacent de compromettre l'équilibre écologique de la terre et la durabilité économique en général. La concurrence autour des ressources naturelles pour les produits alimentaires et non alimentaires n'est pas un phénomène nouveau, mais la nature et l'intensité de cette concurrence ont changé de manière aussi marquée que diverse au cours des dix dernières années, et cette tendance devrait se confirmer. La consommation de céréales et de graines oléagineuses pour la production de biocarburants a augmenté, à l'instar de celle d'autres ressources comme la biomasse, utilisée comme substitut aux produits pétrochimiques.

19. Cette concurrence peut entraîner une diminution des ressources disponibles pour la production vivrière, avec des conséquences sur les prix des denrées alimentaires, mais elle offre également de nouvelles perspectives de revenus au secteur rural en augmentant la contribution de l'agriculture à l'activité économique. Les terres sont soumises à une concurrence de plus en plus vive pour l'élargissement des villes, l'infrastructure, l'industrie, l'activité minière, la production vivrière, les bioénergies et les matières premières non alimentaires, le bois et les produits tertiaires et autres. L'épuisement des ressources naturelles entraînera

une augmentation des coûts environnementaux, sociaux et économiques des services écosystémiques, une diminution de la capacité de résistance et une plus grande vulnérabilité des petits agriculteurs. Ce processus entraînera une diminution des capacités des communautés et des pays à assurer la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance des populations rurales.

20. Ces questions sont toutes liées à des choix difficiles entre durabilité et production, entre la production de différents biens avec les mêmes ressources naturelles, entre les différents modes de production, etc. Des mécanismes de gouvernance solides seront nécessaires aux niveaux national, régional et international pour trouver le juste équilibre entre ces besoins et options contradictoires et pour mettre en place des cadres rigoureux pour les droits de propriété des ressources naturelles.

3) Sécurité et pénurie énergétiques

21. L'Agence internationale de l'énergie laisse entendre que la demande d'énergie primaire augmentera d'un tiers à l'échelle mondiale au cours de la période 2008-2035, et que les pays actuellement en développement compteront pour une large part de cette augmentation. Si l'on se fonde sur les politiques publiques actuellement en vigueur, les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel, par ordre d'importance) devraient permettre de satisfaire 81 pour cent de ces besoins. On estime qu'en 2011, les énergies renouvelables (notamment la biomasse) ont couvert 16 pour cent des besoins totaux en énergie, et cette proportion devrait augmenter. Le recours accru à l'énergie forestière pour des usages traditionnels a de graves conséquences sur la santé et peut aggraver la déforestation, et son utilisation de plus en plus intensive pour la production moderne de chauffage et d'électricité dans les pays de l'OCDE peut accentuer la pression exercée sur les terres pour de nouvelles plantations.

22. L'écart entre la demande et l'accès à l'énergie est substantiel, et la demande devrait grimper rapidement à mesure que la population et le revenu par habitant augmentent dans les pays en développement et que le commerce mondial de produits agricoles exige davantage de transports. Selon des estimations, un cinquième environ de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité. Les coûts de production du pétrole et du gaz devraient augmenter, ce qui accentuera la pression exercée sur les prix à la consommation. Les prix élevés de l'énergie auront des répercussions négatives sur les coûts de production agricole et la sécurité alimentaire dans le monde.

23. Des liens étroits unissent l'agriculture et l'énergie, mais la nature et la force de ces liens ont évolué au fil du temps. L'utilisation de combustibles fossiles en agriculture a aidé à nourrir la planète grâce à la mécanisation, aux engrais et à l'amélioration des méthodes de transformation et des transports. Il existe donc un lien fort entre les prix de l'énergie et ceux de l'alimentation, lien que l'utilisation accrue de biocarburants vient encore renforcer. La majeure partie des 70 pour cent d'augmentation de la production vivrière qui seront nécessaires pour nourrir la population mondiale en 2050 devront provenir d'une intensification de l'agriculture. On craint que l'augmentation des besoins énergétiques, couplée à une forte dépendance de la production vivrière aux énergies fossiles, mette en péril la durabilité, entrave l'amélioration de la sécurité alimentaire et accentue les effets néfastes du changement climatique. Il est dès lors essentiel d'accorder l'attention voulue à la manière dont l'agriculture se développera dans l'avenir; la chaîne agroalimentaire, en particulier, devra progressivement s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles pour pouvoir produire plus de denrées alimentaires en réduisant sa consommation d'énergie et en utilisant des énergies plus propres. De cette manière, l'agriculture s'imposera également comme un pan important de la stratégie mondiale d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Les bioénergies peuvent jouer un rôle important dans cette stratégie et, en même temps, constituer une source supplémentaire d'activité économique et de revenus pour les populations rurales.

4) Augmentation et volatilité des cours des denrées alimentaires

24. Ces dernières années, dans le monde entier, la flambée des prix des denrées alimentaires et leur forte variabilité à court terme (volatilité) ont suscité des inquiétudes quant à la sécurité alimentaire et ont ébranlé la confiance excessive qui s'était installée après plusieurs années de baisse des prix. En trente ans, jusqu'en 2006, le prix de l'assortiment alimentaire mondial a diminué de près de moitié (en tenant compte de l'inflation). Cette chute à long terme des cours réels des produits agricoles a été provoquée par les progrès technologiques et une croissance relativement modeste de la demande. Les récentes flambées des prix et leur grande instabilité ont des causes multiples: chocs liés à l'offre, faible niveau des stocks, hausse des prix de l'énergie, restrictions commerciales imposées par certains pays en réaction à la crise alimentaire et

augmentation de la demande à l'échelle mondiale. Selon les estimations, ces conditions ne changeront pas dans un avenir proche; les prix devraient donc se maintenir à un niveau plus élevé et rester plus instables qu'au cours des dernières décennies. À plus long terme, la relation entre la demande et l'offre reste incertaine et dépendra essentiellement de deux grands processus: d'une part, l'évolution de la demande mondiale, qui sera fortement influencée par la croissance économique et l'augmentation du revenu par habitant dans les pays en développement ainsi que par l'accroissement potentiel de la production de produits agricoles non alimentaires; et d'autre part, la manière dont les disponibilités vivrières augmenteront en réponse à cette demande. Bien que les projections de référence de la FAO indiquent que, selon toute estimation vraisemblable de l'amélioration des rendements et des taux d'expansion de l'utilisation des ressources en terres et en eau, il devrait être possible de répondre à la demande de denrées alimentaires, de profondes incertitudes subsistent, notamment en raison des difficultés supplémentaires engendrées par les préoccupations environnementales. Des efforts énergiques en matière d'investissements, d'innovation technologique et de politiques d'appui à un développement agricole durable sont indispensables pour atteindre le niveau de production souhaité. En outre, l'évolution de la demande et de l'offre sera très différente d'une région à l'autre, ce qui signifie que les échanges commerciaux devraient s'intensifier.

25. La forte volatilité des prix a principalement des effets néfastes, car les acteurs commerciaux éprouvent des difficultés à planifier leur activité et à s'adapter aux signaux fluctuants du marché. Des prix des denrées alimentaires se maintenant à un niveau plus élevé à long terme pourraient bénéficier aux producteurs partout dans le monde et aux pays exportateurs nets de denrées alimentaires, mais ils auront des retombées négatives pour l'ensemble des consommateurs, augmenteront l'insécurité alimentaire des consommateurs pauvres et affaibliront la position macroéconomique des pays importateurs nets. Ces effets positifs et négatifs ont poussé de nombreux pays en développement, après 2008, à mettre en place des politiques de restrictions commerciales et/ou à réglementer leurs prix.

5) *Modification des structures agraires, agro-industrialisation et mondialisation de la production vivrière*

26. Depuis quelques dizaines d'années, l'évolution des systèmes de production vivrière est caractérisée par une plus grande intégration de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie à d'autres activités économiques. L'apparition de chaînes de production agro-industrielles complexes et diverses a entraîné des changements qualitatifs et quantitatifs dans la demande de produits primaires et la répartition des revenus entre les différents secteurs et groupes de la population. En conséquence, la distribution des ressources productives a subi des modifications, à commencer par la présence plus importante de grands producteurs primaires au côté des petites exploitations. Cette augmentation du nombre d'exploitations à grande échelle, qui sont à plus forte intensité de capital et fonctionnent sur la base d'accords contractuels pour l'acquisition de terres et de services agricoles, a été observée dans les pays où les terres cultivables sont abondantes, en particulier en Amérique latine, en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Asie du Sud-Est et, plus récemment, dans certaines régions d'Afrique subsaharienne. Cette tendance trouve son origine dans les économies d'échelle, mais est également une réaction aux lacunes du marché en matière de crédit et d'assurance et vise à contrecarrer le pouvoir du marché tout au long de la chaîne de production.

27. Ces changements sont semblables à ceux qui se produisent dans le secteur agro-industriel, où de grandes entreprises agroalimentaires (notamment dans le secteur du bois) concentrent une part toujours plus importante de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des produits alimentaires. Cette intégration verticale se produit au niveau national et au niveau mondial via la mise en place de chaînes de valeur mondiales vastes et complexes avec, souvent, une participation de plus en plus importante de sociétés transnationales. Les conséquences potentielles du développement du secteur agro-industriel et d'une présence étrangère de plus en plus marquée dans les pays en développement sont nombreuses: d'une part, elles représentent de nouvelles perspectives pour l'activité et la croissance économiques; d'autre part, dans certaines conditions, elles peuvent entraîner des délocalisations d'entreprises et des difficultés pour les petits producteurs primaires qui peuvent avoir du mal à répondre aux exigences de quantités et à se conformer à des normes de qualité plus strictes. Il peut en résulter une fragmentation du segment micro-économique des chaînes de production. Ces processus de transformations structurelles modifient en outre le fonctionnement du marché et la répartition des rentes entre les différents participants à la chaîne de valeur au niveau national et sur le marché international. De plus, les systèmes alimentaires doivent être en mesure de répondre aux demandes et aux besoins très divers des différents secteurs sociaux. Toutes ces éventuelles conditions indésirables entraînent des défis nouveaux et de taille en ce qui concerne les politiques, les biens publics et la

bonne gouvernance qui sont indispensables pour améliorer l'accès au marché et la transparence de celui-ci ainsi que le bien-être des petits agriculteurs, mais ouvrent également de nouvelles possibilités de différenciation des produits et d'activités à haute valeur, notamment la conformité avec les réglementations en matière de sécurité sanitaire des aliments. La mise en œuvre fructueuse des politiques requises, qui nécessitera une gouvernance solide, déterminera l'avenir de l'agro-industrialisation dans les pays en développement.

6) *Modification des tendances du commerce agricole et évolution des politiques commerciales*

28. Trois grandes tendances ont caractérisé le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche ces dix dernières années:

- a) Une augmentation sensible des volumes échangés, qui ont été considérables mais moins que ce qu'ils auraient pu être sans un niveau élevé de protectionnisme. En prix constants, la valeur des exportations agricoles totales est passée de 3,5 milliards d'USD en 1961-1963 à environ 110 milliards en 2009, une tendance qui devrait se poursuivre. Cette augmentation reflète une intensification du commerce à l'intérieur des régions et entre des pays distants. Les pays en développement ont activement participé à cette expansion commerciale.
- b) Une profonde modification de l'origine et de la destination des flux commerciaux de certains produits agricoles s'est produite. Les pays en développement les plus pauvres, en particulier le groupe des pays les moins avancés, sont devenus de gros importateurs nets, tandis que les pays émergents d'Amérique latine, d'Europe de l'Est et d'Asie se sont imposés comme autant d'importants exportateurs nets, surtout de céréales et d'oléagineux, réduisant ainsi le rôle des pays de l'OCDE; une tendance qui, une fois encore, devrait se confirmer.
- c) Des politiques évoluant vers davantage d'ouverture, tout en privilégiant une foule d'accords régionaux et préférentiels (qui, au cours de ces dernières années, ont pris le pas sur la coopération multilatérale). Bien qu'il soit difficile de prévoir de quelle manière les accords commerciaux multilatéraux réagiront aux négociations de Doha, les perspectives semblent peu prometteuses. En outre, en raison de la crise alimentaire mondiale de 2008, un certain nombre de pays (principalement en Amérique latine, en Europe de l'Est et en Asie) ont mis en place des mesures protectionnistes afin de contrôler les prix des denrées alimentaires sur leur marché intérieur et ont renforcé le rôle des gouvernements par l'intermédiaire de politiques commerciales.

29. Ces tendances devraient s'affirmer dans l'avenir et mettront au jour et/ou au premier plan un certain nombre de questions relatives au commerce, comme par exemple: a) la différenciation de plus en plus marquée des produits et les préoccupations liées à la sécurité entraîneront un recours accru aux normes, y compris privées; l'importance relative des gouvernements et du secteur privé est également appelée à se modifier; b) des thèmes tels que l'empreinte carbone des produits deviendront plus pertinents et dès lors, les questions environnementales devraient donner naissance à de nouvelles réglementations commerciales; c) l'incidence du commerce sur la sécurité alimentaire et l'importance des politiques commerciales dans les pays en développement; d) la taille de plus en plus grande des entreprises intervenant dans le secteur alimentaire et la complexité croissante des chaînes de production susciteront des préoccupations quant à la puissance des marchés et appelleront des mesures pour les réglementer; et e) de grands pays agricoles émergents, tant importateurs qu'exportateurs, affichent une présence de plus en plus importante des acteurs publics, avec pour conséquence une modification de la structure et du fonctionnement des marchés internationaux.

30. La plupart de ces tendances font intervenir des questions politiques complexes dont les pays devront tenir compte. Cela suppose que la recherche et les conseils en matière de politiques devront couvrir un champ plus vaste et s'étendre au-delà des questions traditionnelles et dominantes concernant la protection et les subventions tarifaires. Les pays en développement devront se préparer à affronter ces nouveaux défis.

7) *Le changement climatique aura des effets de plus en plus marqués sur l'agriculture*

31. Le changement climatique est aujourd'hui une évidence, et il devrait s'accroître dans les décennies à venir, quelles que soient les mesures qui pourront être prises pour en atténuer les effets. Ceux-ci se font déjà sentir sur l'agriculture, les forêts et les pêches hauturières et devraient s'accroître à l'avenir, avec des

variations entre les différents sous-secteurs et les différentes régions. Le rapport 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique que le réchauffement du système climatique est irrémédiable et qu'un réchauffement d'environ 0,2 degré centigrade par décennie est prévu pour plusieurs scénarios d'émissions.

32. Le réchauffement climatique pèsera sur l'agriculture de plusieurs manières différentes: a) augmentation quasi certaine de la fréquence des températures extrêmes, des vagues de chaleur et des fortes précipitations; b) augmentation probable de l'intensité des cyclones tropicaux; et c) augmentation très probable des précipitations en altitude et diminution probable dans la plupart des régions subtropicales.

33. On parle beaucoup de l'impact sur les événements météorologiques extrêmes. Toutefois, le Rapport spécial du GIEC intitulé « Managing the Risks and Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation » (« Gérer les risques, les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes pour une meilleure adaptation au changement climatique »), publié en décembre 2011, démontre que certains extrêmes se sont modifiés en raison d'influences anthropogéniques, notamment l'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

34. Les communautés vulnérables et les populations vivant dans des environnements fragiles, comme les terres sèches, les zones montagneuses et les régions côtières seront particulièrement touchées. Les effets néfastes du changement climatique toucheront également la sécurité alimentaire, en particulier parce que certains des pays les plus vulnérables en souffrent déjà. Ces effets seront très variables d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Il est de plus en plus critique de mettre en place des stratégies d'atténuation en agriculture et d'adaptation au changement climatique et de renforcer les capacités de résistance en prenant des mesures collectives aux niveaux national, régional et mondial.

8) *La science et la technologie, en tant que source essentielle de productivité agricole, et les gains de production deviennent de plus en plus un bien privé, et les processus sont dominés par le secteur privé*

35. La majeure partie de l'augmentation de la production et de la productivité agricoles viennent d'une hausse des rendements par hectare. Les céréales et les graines oléagineuses ont joué un rôle majeur dans ce processus. Toutefois, les taux de rendement exponentiels ont chuté de 3,2 pour cent par an en 1960 à 1,5 pour cent en 2000. En outre, les tendances de rendement sont extrêmement variables et hétérogènes, tant d'une région à l'autre que d'une céréale à l'autre, ce qui montre l'incidence très inégale des variétés modernes et des innovations technologiques qui leur sont associées. L'observation des facteurs d'amélioration de la productivité agricole laisse penser que les augmentations de rendement à venir seront étroitement liées au développement de variétés adaptées et améliorées ainsi qu'à leur diffusion et à leur utilisation judicieuse. L'émergence des biotechnologies en tant que source d'innovation majeure dans l'agriculture a déplacé « l'espace technologique » en direction du secteur privé.

36. Bien que les investissements publics dans la recherche et le développement agricoles soient passés, à l'échelle mondiale, de 16 milliards d'USD environ en 1981 à 23 milliards en 2000, les investissements du secteur privé ont grimpé plus rapidement encore pour atteindre 16 milliards d'USD en 2000, soit 40 pour cent du total. La totalité des investissements consacrés à la recherche et au développement agricoles se concentre dans une poignée de pays. La moitié environ des investissements publics vient de cinq pays (États-Unis, Japon, Chine, Inde et Brésil) et 93 pour cent des investissements privés sont réalisés dans les pays développés. Les perspectives offertes par les produits biotechnologiques brevetés ainsi que l'accès aisé aux marchés et leur taille expliquent l'ampleur de ces investissements privés, qui sont essentiellement consacrés au grain et à une production orientée vers le marché. Avec la normalisation des instruments de protection intellectuelle, il est nécessaire d'investir davantage et la complexité des éléments scientifiques exige de solides compétences de gestion. Il est fort probable que ces tendances se confirment. L'organisation de la science et l'interface entre science et politique gagnent en importance et en ouverture; il s'agit là d'importants domaines de travail pour la FAO qui pourraient être développés en étroite partenariat avec le GCRAI. Le renforcement des institutions nationales de recherche, l'élaboration de politiques publiques relatives à la science et à l'innovation, l'augmentation des investissements publics et la création de nouveaux partenariats avec le secteur privé, en particulier, seront indispensables pour une utilisation plus universelle du potentiel d'innovation en vue d'un accroissement de la production vivrière et d'une réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

9) *Évolution du contexte de développement: plus grande reconnaissance du rôle central de la gouvernance et volonté de mettre en place des cadres de développement dirigés par les pays*

37. Au cours des dix dernières années, le contexte de développement a changé de multiples manières. D'une part, aux niveaux national et international, un nombre croissant d'acteurs (secteur privé, société civile, ONG et fondations) ont acquis un poids légitime dans les débats. De nouveaux mécanismes sont mis en place afin d'assurer la participation de leurs représentants aux processus de prise de décisions ainsi qu'aux initiatives élaborées conjointement. Il est en outre reconnu que pour atteindre les objectifs de développement mondiaux, régionaux et nationaux, et plus encore pour instaurer la sécurité alimentaire, la participation d'acteurs bien au-delà du secteur alimentaire est requise, ce qui élargit encore l'éventail des parties prenantes et des vues et intérêts contradictoires. L'attention plus soutenue accordée aux questions transversales complique encore la situation. Cette complexité accrue appelle une gouvernance plus efficace et plus forte, la mise en place d'institutions efficaces, efficientes et responsables et la promotion de la participation, de l'équité, de la transparence et d'une information et d'une prise de décisions fondées sur des données probantes.

38. Une deuxième évolution importante est le fait qu'il est aujourd'hui communément admis qu'un processus de développement réussi doit être dirigé par les pays et leur appartenir, ce qui exige des stratégies et des programmes nationaux cohérents. Ce point de vue a été clairement exprimé lors de différentes rencontres internationales (Rome 2002, Paris 2005, Accra 2008 et Busan 2011). Ce nouveau contexte de développement a engendré de nouveaux besoins politiques et institutionnels, et a, dans le même temps, ouvert de nouvelles possibilités d'action aux niveaux national, régional et mondial, avec des répercussions non négligeables pour les organisations multilatérales en général et pour la FAO en particulier.

10) *Vulnérabilité accrue en raison des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et des situations de crise*

39. Les multiples menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, leurs répercussions négatives et cumulatives, ainsi que les liens évidents qui existent entre les chocs et la faim révèlent la fragilité des systèmes actuels de production vivrière et leur vulnérabilité aux catastrophes, aux crises et aux conflits. Ces dernières années, les catastrophes ont compromis la vie et les moyens de subsistance de millions de personnes, avec des conséquences particulièrement délétères pour les populations pauvres et politiquement marginalisées. L'impact des « mégacatastrophes » telles que le tremblement de terre en Haïti en janvier 2010 ou les inondations au Pakistan en juillet de la même année montrent à quel point les risques de catastrophe et la pauvreté sont étroitement liés. La sécheresse de 2011 dans la Corne de l'Afrique met en exergue l'interconnexion entre catastrophes naturelles et situations de conflit, qui ont amplifié les effets de la sécheresse. En 2011, les inondations en Australie, le tremblement de terre en Nouvelle-Zélande ainsi que le séisme, le tsunami et la catastrophe nucléaire qui ont dévasté le Japon ne nous rappellent que trop clairement que les pays développés ne sont nullement à l'abri.

40. Moins visibles sur le plan international, des centaines de catastrophes plus petites liées à l'instabilité du climat ont également causé des dommages et des pertes incommensurables. Au cours de ces vingt dernières années, on a assisté à une augmentation fulgurante du nombre de communautés ayant fait état d'effets néfastes sur leurs ressources humaines et naturelles. Ces événements montrent que les catastrophes naissent d'une accumulation de facteurs de risque (dégradation des écosystèmes qui offrent une protection naturelle contre les risques de catastrophe comme les terres marécageuses, les mangroves et les forêts; niveaux élevés de pauvreté relative; mauvaise gestion du développement urbain et régional) encore aggravés par les conflits. En outre, on assiste à l'émergence de nouveaux risques et de nouvelles vulnérabilités liées à la complexité et à l'interdépendance des systèmes technologiques et écologiques dont dépendent les sociétés. Les risques inhérents à la fréquence accrue et à la propagation à de nouvelles zones géographiques de ravageurs et de maladies animales transfrontières nous menacent également à brève échéance.

41. L'exposition des populations à un large éventail de risques émergents est amplifiée et rendue plus fréquente par la mondialisation (notamment la hausse et la volatilité des prix des produits et des denrées alimentaires, l'instabilité des marchés financiers et les possibilités d'emploi), et ces nouveaux schémas de vulnérabilité peuvent déclencher des ruptures de systèmes en cascade à différentes échelles, ce qui peut aggraver de manière exponentielle les effets néfastes. En l'absence de mesures appropriées, les risques deviennent structurels, avec à la clé des coûts individuels et sociaux élevés. Quel que soit le type de risque concerné (en particulier les situations d'urgence complexes et les crises prolongées), les pays pauvres et

dotés d'une gouvernance plus faible enregistrent généralement un taux de mortalité et des pertes économiques relatives plus élevés que les pays plus riches dans lesquels la gouvernance est plus forte.

42. Des orientations stratégiques sectorielles pour l'alimentation et l'agriculture sont indispensables pour aider les pays à se conformer au Cadre d'action de Hyogo et à réduire et à gérer la multiplicité et la diversité des risques amplifiant les vulnérabilités à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (en particulier pour les plus pauvres). Des interventions cohérentes sont indispensables aux niveaux mondial, régional, national et local pour construire, protéger et rétablir des moyens de subsistance plus résistants aux différents chocs et menaces pour les agriculteurs, les pasteurs, les pêcheurs, les forestiers et autres groupes vulnérables (estimés à plus de 2,5 milliards de petits exploitants selon la publication de la FAO « *Produire plus avec moins* »). La réduction et la gestion des risques de catastrophe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est vitale pour garantir l'un des droits humains les plus fondamentaux: « le droit à une alimentation suffisante et le droit d'être libéré de la faim ».

11) Pauvreté rurale: faits, perspectives, mesures nécessaires

43. Au cours des dernières décennies, la pauvreté rurale a diminué de manière sensible dans certains pays en développement. En 2010, 35 pour cent environ de la population rurale de ces pays était considérée comme vivant dans des conditions d'« extrême pauvreté », contre 54 pour cent en 1988. Toutefois, malgré cette amélioration, 1,4 milliard de personnes environ vivaient encore avec moins de 1,25 USD par jour (seuil de pauvreté) en 2005. La pauvreté mondiale reste essentiellement un problème rural: 70 pour cent au moins des populations extrêmement pauvres du monde vivent dans les zones rurales (FIDA, 2011).

44. Malgré un déclin marqué attendu du taux de croissance annuel de la population mondiale (de 1,1 pour cent en 2010-2015 à 0,4 pour cent en 2045-2050, d'importantes augmentations absolues continueront de se produire dans de nombreux pays moins avancés. Les augmentations de population varieront de manière significative en fonction des régions et des pays, donnant naissance à différents types de pauvreté et d'obstacles au développement rural.

45. Le vieillissement de la population, un glissement de la structure par âge de la population vers des tranches d'âge plus élevées, s'accéléra dans toutes les régions en développement. Ce phénomène débute généralement plus tôt et progresse plus rapidement dans les zones rurales que dans les zones urbaines, principalement en raison de l'exode des jeunes adultes vers les villes. Il a des répercussions majeures sur les marchés du travail, la production agricole et la sécurité alimentaire.

46. La pauvreté rurale est souvent associée à une situation défavorable en matière d'emploi. Les marchés de l'emploi ruraux se caractérisent par un côté informel marqué, l'exercice d'emplois multiples ou occasionnels et l'omniprésence d'inégalités entre les sexes et entre les âges. Les conditions de travail dans les zones rurales sont souvent extrêmement mauvaises, la législation du travail peu appliquée, et l'accès à la protection sociale limitée. Dans les zones rurales des pays en développement, la pauvreté est essentiellement un problème de qualité médiocre de l'emploi, qui se traduit par de faibles niveaux de productivité. À l'échelle mondiale, près de huit travailleurs pauvres sur dix vivant avec moins de 1,25 USD par jour vivent dans les zones rurales (OIT, 2012). Ils travaillent généralement dans l'agriculture de subsistance, à leur propre compte ou comme travailleur familial non rémunéré. Les femmes et les jeunes des zones rurales sont particulièrement désavantagés en ce qui concerne l'accès à des possibilités d'emploi décentes.

47. Les femmes représentent, en moyenne, 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole dans les régions moins développées. Depuis une trentaine d'années, on constate une légère féminisation de la main-d'œuvre agricole partout dans le monde, sauf au Proche-Orient et en Afrique du Nord où la tendance est plus prononcée. De manière générale, la proportion de femmes salariées est moins élevée que celle des hommes, et elles occupent plus souvent des emplois à temps partiel, saisonniers ou mal payés dans l'économie informelle; elles reçoivent également un salaire moins élevé que les hommes pour un emploi équivalent, avec le même niveau d'expérience et d'éducation.

48. Si les femmes rurales avaient le même accès que les hommes aux services et aux ressources agricoles, la production agricole pourrait augmenter de 2,5 à 4 pour cent au niveau national. Une telle augmentation pourrait à son tour permettre de réduire de 100 à 150 millions le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde (FAO, SOFA 2011).

49. Au cours des 50 dernières années, 800 millions de personnes ont quitté les zones rurales pour les villes, mais le nombre de migrations entre zones rurales semble nettement plus élevé encore (FAO, 2007). Les migrations sont souvent provoquées par la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les inégalités, la pénurie d'emplois rémunérés et une concurrence accrue autour des rares ressources en terre et en eau dans les régions d'origine. D'autre part, la migration peut contribuer à résoudre les tensions dans les régions d'origine en y réduisant la pression démographique, y compris la demande en terre et en eau, mais peut aussi priver ces régions de ressources humaines et de main-d'œuvre précieuses.

D. Grands défis mondiaux

50. Ces tendances définissent les grands problèmes de développement auxquels les États membres et la communauté internationale de développement devront faire face dans un avenir proche. Sur cette base, et prenant en considération le vaste mandat de l'Organisation, sept défis en matière de développement ont été recensés et définis comme étant les plus pertinents et les plus urgents.

51. Ces défis ont été examinés et approuvés par les conférences régionales, tenues en mars et avril 2012 (Asie et Pacifique, Amérique latine et Caraïbes, Europe, Afrique, ainsi que la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord)⁷. Ces conférences régionales ont avalisé le processus de réflexion stratégique de la FAO et défini les spécificités et les priorités régionales⁸. Les spécificités régionales ont été intégrées dans chacun des grands défis et seront prises en considération dans la caractérisation des objectifs stratégiques et des Plans d'action à venir.

Défi n° 1 Accroître la production agricole, forestière et halieutique et sa contribution à la croissance économique et au développement, tout en assurant une gestion durable de l'écosystème et la mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets

52. La base des ressources naturelles et les services écosystémiques sont les piliers de tout système alimentaire et agricole, et leur protection doit être le fil conducteur de leur utilisation. Répondre aux défis environnementaux, passer à une économie plus verte et garantir la durabilité sociale et politique des systèmes de production sont les grands principes qui doivent régir l'augmentation de la production agricole vivrière et non vivrière. Dans le cadre de la recherche d'un juste équilibre entre l'augmentation de la production et l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles, l'objectif est de tirer parti du potentiel de la bioéconomie afin d'accroître la contribution de l'agriculture, de la foresterie et des pêches au développement économique, tout en créant des revenus et de l'emploi et en offrant des moyens d'existence aux exploitations familiales et à la population en général dans les zones rurales. Les systèmes de production agricole doivent relever ce défi grâce à des innovations qui permettent d'augmenter la productivité et l'efficacité du secteur dans un souci d'utilisation durable des ressources naturelles, de contamination plus faible, d'utilisation plus propre de l'énergie, d'une meilleure adaptation au changement climatique et d'une atténuation plus marquée de ses effets, ainsi que de la fourniture de services environnementaux. Ceci nécessitera de prendre en compte les équilibres existants et de les réajuster, le cas échéant. Ces équilibres sont propres à chaque pays et doivent être mis en place par eux.

53. Les spécificités et priorités régionales définies par les conférences régionales tenues au cours des mois de mars et avril 2012 sont les suivantes:

Amérique latine et Caraïbes: 1) l'importance considérable des exploitations familiales, des coopératives, de la pêche et de l'aquaculture artisanales comme moyen d'accroître la production et la productivité; 2) l'importance des questions de santé animale et de protection des végétaux, en particulier les maladies transfrontières et la nécessité de créer des plateformes d'information; 3) l'importance de concevoir des stratégies de développement qui garantissent un niveau de revenu juste et raisonnable pour les agriculteurs; et 4) les stratégies d'adaptation aux effets du changement climatique devraient se voir accorder un degré de priorité plus élevé que les stratégies d'atténuation, et le transfert de technologies devrait constituer un domaine d'intervention prioritaire de la FAO.

⁷ La trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient aura lieu du 14 au 18 mai 2012; le rapport de cette conférence figurera dans le document CL 144/8.

⁸ CL 144/4, CL 144/5, CL 144/6, CL 144/7 et CL 144/LIM/4 (<http://www.fao.org/bodies/council/cl144/fr/>)

Asie et Pacifique: 1) l'importance cruciale et le caractère prioritaire de la production de riz, ainsi que la nécessité de travailler à une vaste stratégie incluant transfert de technologies, gestion des maladies transfrontières et amélioration des marchés en vue d'accroître la productivité, notamment des petits agriculteurs; 2) l'importance d'un accroissement de la production dans les petits États insulaires en développement, en favorisant le renforcement des capacités et la production de connaissances; 3) l'importance de promouvoir les réponses adaptées à la volatilité des prix des denrées alimentaires; 4) le renforcement de la recherche et de la vulgarisation; 5) l'importance du secteur de l'élevage et l'élaboration de normes de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments; et 6) l'encouragement au développement d'associations de petits producteurs agricoles.

Europe: 1) les avis donnés aux gouvernements à l'appui de l'intensification durable pour les petites exploitations; et 2) l'importance d'intensifier la lutte contre les ravageurs des plantes, les maladies des animaux et des végétaux et les maladies d'origine alimentaire.

Afrique: 1) la nécessité d'améliorer l'utilisation de l'eau et l'irrigation.

Défi n° 2 Éliminer l'insécurité alimentaire, les carences en nutriments et les aliments peu sûrs dans le contexte de la hausse et de l'instabilité des prix des denrées alimentaires

54. Le droit à une nourriture suffisante est une valeur de plus en plus reconnue qui a suscité de nouvelles inquiétudes pour la sécurité alimentaire et une nouvelle volonté d'éliminer la faim et la sous-alimentation aux niveaux national et international, en particulier pour les femmes et les enfants. À cette fin, des stratégies, des politiques et des programmes adaptés visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour les populations urbaines et rurales doivent être mis en œuvre aux niveaux national, régional et mondial avec pour objectif clair d'éliminer la faim dans des délais raisonnables. Ces politiques doivent concilier les besoins et les contraintes à court et à long terme; elles doivent également trouver un équilibre entre l'intérêt de la production vivrière (en particulier des petits agriculteurs et des producteurs pauvres) et l'intérêt et les besoins des consommateurs pauvres. Elles doivent prévoir la fourniture à l'échelon local de produits de l'agriculture et de l'aquaculture, de produits forestiers non ligneux et de produits animaux, en particulier dans les exploitations familiales, afin d'améliorer l'accessibilité et de mettre en place des politiques commerciales qui intègrent et concilient production locale et importations, ainsi que des programmes sociaux qui contribuent à améliorer l'accès à la nourriture. Ces politiques doivent notamment se fonder sur le principe selon lequel les mesures qui sont prises à court terme pour remédier aux vulnérabilités ne doivent pas nuire aux objectifs à long terme de production vivrière et de durabilité des ressources naturelles. Elles doivent intégrer les notions de sécurité et de qualité nutritionnelles, y compris les questions relatives aux éléments protéiques et aux oligoéléments. En outre, une diminution des pertes de nourriture considérables qui se produisent aux stades industriel et commercial du processus pourrait grandement contribuer à la sécurité alimentaire nationale et internationale.

55. Les spécificités et priorités régionales définies par les conférences régionales tenues au cours des mois de mars et avril 2012 sont les suivantes:

Amérique latine et Caraïbes: 1) la reconnaissance du fait que les principaux problèmes de sécurité alimentaire sont liés aux possibilités d'accès à l'alimentation qui, à leur tour, sont liées aux niveaux de revenu.

Défi n° 3 Améliorer la qualité et l'équilibre de la consommation alimentaire et de la nutrition

56. La croissance de la demande mondiale et ses effets sur l'environnement et sur les prix, des habitudes alimentaires aussi mauvaises que répandues, et les déséquilibres nutritionnels et les problèmes de santé qui en résultent appellent des changements en profondeur, afin de favoriser des régimes alimentaires plus durables et plus sains. Pour atteindre cet objectif, il est indispensable de modifier nos modes et nos habitudes de consommation, et notamment de limiter le gaspillage alimentaire, au moyen d'une série de mesures visant des changements comportementaux et/ou culturels, le rétablissement de la vraie valeur de la nourriture (sur les plans nutritionnel, symbolique et économique) et la prise en compte de la nutrition comme préoccupation centrale de toute politique relative aux systèmes alimentaires.

57. L'éducation et l'information doivent être renforcées en tenant compte de la problématique hommes-femmes et montrer les liens qui existent entre la préparation des repas, la nutrition et la santé. À son tour, le concept de nutrition doit être mieux intégré dans les politiques et programmes agricoles, notamment celles

qui sont liées à la durabilité des ressources naturelles. Des points d'intervention doivent être repérés dans les chaînes d'approvisionnement afin d'influencer les choix des consommateurs et des principaux acteurs de la chaîne alimentaire dans son ensemble, y compris les autorités publiques. Le lien entre éducation, santé et agriculture doit être renforcé et intégré aux programmes et politiques.

58. Examinant les spécificités et priorités régionales, les conférences régionales tenues en mars et avril 2012:

Amérique latine et Caraïbes: 1) ont suggéré que ce défi soit fusionné avec le précédent (sécurité alimentaire) dans la définition des objectifs stratégiques.

Afrique: 1) ont souligné l'importance de réduire les pertes après-récolte et de renforcer les capacités en matière de contrôle de la salubrité des aliments.

Défi n° 4 Améliorer les moyens d'existence des populations rurales, notamment les petits agriculteurs, les forestiers et les pêcheurs, et en particulier les femmes, dans le contexte de l'urbanisation et de la modification des structures agraires

59. La croissance économique et les moyens d'existence pour les hommes et les femmes de tous les groupes sociaux et de tous les âges doivent être renforcés et encouragés dans un contexte où les liens entre les zones urbaines et les zones rurales sont de plus en plus étroits. Des stratégies, des politiques, des cadres normatifs et des programmes doivent être élaborés et appliqués afin de créer des emplois décents et d'autres sources de revenu, rurales ou non, pour les populations des territoires ruraux. De même, il est indispensable de mettre en place des systèmes efficaces de protection et de promotion sociales fondés sur les filets de sécurité et autres mécanismes d'appui à l'agriculture existants. Dans de nombreux pays, cela suppose de trouver de nouveaux équilibres au sein de politiques qui jusque-là étaient plutôt défavorables à l'agriculture. Pour ce faire, des mécanismes de gouvernance nouveaux et plus efficaces devront être mis en place aux niveaux local et national.

60. La réduction des inégalités de revenu entre les régions et entre les groupes sociaux de chaque pays, et en particulier l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes et l'amélioration de l'accès des femmes aux ressources productives, sont les premiers objectifs et les composantes essentielles de ce défi. L'intégration des jeunes sur le marché du travail est également un but primordial. La protection des droits fonciers et des autres ressources naturelles ainsi que la fourniture de services financiers et de conseil sont indispensables pour faciliter la transition et la diversification vers des activités productives et concurrentielles. En outre, il convient de mettre en œuvre des politiques visant spécifiquement à soutenir les petits agriculteurs, les exploitations familiales, les coopératives et les associations d'exploitants, en particulier pour leur assurer une meilleure intégration dans les marchés et les chaînes de production, et de prévoir des stratégies leur permettant de se retirer du secteur agricole et de se tourner vers d'autres moyens d'existence durables, ruraux ou urbains. L'importance relative de ces politiques et les moyens d'intervention qu'elles requièrent varieront d'un pays et d'une région à l'autre.

61. Examinant les spécificités et priorités régionales, les conférences régionales tenues en mars et avril 2012:

Amérique latine et Caraïbes: 1) la Conférence régionale a insisté sur l'importance des conditions d'amélioration des moyens de subsistance des femmes, des jeunes des régions rurales et des populations autochtones.

Défi n° 5 Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires et agricoles moins sélectifs aux niveaux local, national et international

62. L'organisation des chaînes de valeur aux niveaux national, régional et mondial et les mesures réglementaires devraient encourager la transparence et l'efficacité, diminuer le pouvoir des marchés et ainsi permettre à tous les acteurs de jouer un rôle véritable. Promouvoir des modèles commerciaux sans exclusive, veiller à ce que les normes relatives aux produits répondent véritablement aux besoins du marché, renforcer les associations de producteurs et les coopératives et leur donner des moyens d'action, et améliorer l'information sur les marchés constituent des instruments essentiels. En outre, l'intégration des petits producteurs aux chaînes de valeur de la production agricole, forestière et halieutique doit être encouragée. Des politiques foncières qui protègent les petits agriculteurs et les communautés rurales des processus de

concentration de terres sont indispensables dans la plupart des régions, et leur lien avec la durabilité des ressources naturelles doit être pris en considération. Au niveau international, les pays importateurs et exportateurs doivent adopter des stratégies et des politiques spécifiques et différenciées pour pouvoir tirer parti du commerce et atteindre leurs propres objectifs de sécurité alimentaire tout en prenant en compte les besoins des autres pays en la matière. À cette fin, développer et exploiter les marchés locaux constitue un objectif fondamental dans de nombreuses régions, tout comme aider pays et les producteurs à se conformer à des normes internationales de plus en plus sévères, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire et les maladies animales et végétales.

63. Les spécificités et priorités régionales définies par les conférences régionales tenues au cours des mois de mars et avril 2012 sont les suivantes:

Asie et Pacifique: 1) la nécessité de développer des marchés des produits alimentaires et des échanges commerciaux ouverts, efficaces et transparents; et 2) le développement progressif des chaînes de valeur de production vivrière et l'importance de renforcer ce processus ainsi que de diminuer les pertes après-récolte.

Europe: 1) l'importance de la présence des états membres dans les échanges commerciaux régionaux et mondiaux, les organisations politico-économiques et de normalisation, et la nécessité de leur fournir un appui politique et institutionnel.

Afrique: 1) la région a mis en exergue l'importance du développement d'infrastructures axées sur le marché; 2) le renforcement des mesures sanitaires et des systèmes de sécurité sanitaire des aliments pour améliorer le commerce; 3) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques commerciales et de cadres réglementaires pour le commerce interrégional et international; 4) le développement d'industries de transformation de produits alimentaires à valeur ajoutée.

Défi n° 6 Améliorer la capacité de résistance des moyens de subsistance en cas de chocs ou de menaces pour l'agriculture et la sécurité alimentaire

64. À mesure que la densité de population augmente, les habitants des régions rurales se trouvent de plus en plus souvent en position vulnérable face aux différents chocs et menaces provoqués par des causes naturelles ou humaines, qui sont de plus en plus interconnectés. Les chocs économiques liés à la stabilité financière, aux possibilités d'emploi et à l'extrême volatilité des prix entraînent pertes de revenus et insécurité alimentaire, autant de problèmes qui, en l'absence de mesures appropriées, deviennent structurels avec à la clé des coûts individuels et sociaux élevés. Il est important de mettre en place des instruments de gestion du risque et des filets de sécurité afin d'atténuer les effets de ces chocs. Les pays en proie à des crises prolongées sont particulièrement vulnérables du fait de la fragilité de leurs institutions et de leurs systèmes de gouvernance. Les stratégies, les politiques et les programmes de développement et humanitaires doivent prendre en compte, réduire et mieux gérer les risques divers et interconnectés qui pèsent de plus en plus sur les moyens d'existence des populations, afin d'aider ces dernières à s'adapter et à mieux résister aux menaces et aux chocs, qu'ils se déclenchent brutalement ou s'installent lentement. La mise en place de stratégies d'adaptation et de résistance au changement climatique et le renforcement des capacités d'intervention en cas de maladies animales ou végétales (en particulier les maladies transfrontières) sont des éléments déterminants pour ce défi dans son ensemble.

65. Examinant les spécificités et priorités régionales, les conférences régionales tenues en mars et avril 2012:

Amérique latine et Caraïbes: 1) ont exprimé leur préoccupation et ont souhaité mettre l'accent sur les catastrophes naturelles liées au changement climatique et la nécessité de mettre au point de meilleurs instruments pour le contrôler.

Asie et Pacifique: 1) ont souligné l'importance croissante et la fréquence des catastrophes naturelles liées au changement climatique, la nécessité de mettre en place des systèmes d'intervention d'urgence et l'importance du développement et de la diffusion de technologies et d'outils de gestion du risque plus performants.

Défi n° 7 Renforcer les mécanismes de gouvernance pour répondre aux besoins des systèmes alimentaire, agricole, forestier et de pêche aux niveaux national, régional et mondial

66. Relever les défis du développement est une tâche complexe, car ils mettent en jeu de multiples secteurs et un grand nombre de parties prenantes et doivent tenir compte de dimensions transdisciplinaires et transfrontières, comme la gestion des ressources en eau, des bassins versants et des ressources de la « blue economy » dans les mers et océans. De plus, la mondialisation exige que les déséquilibres existants, comme l'insécurité alimentaire, les externalités environnementales, la gestion durable des ressources naturelles communes (eaux d'irrigation, bassins versants transfrontières et ressources océaniques) soient corrigés au moyen de mesures concertées efficaces et équitables. Une offre suffisante de biens publics (services, information, connaissance et innovation, conseils de politique générale fondés sur des éléments probants, cadres réglementaires, codes de conduite, conventions d'action commune, etc.) aux niveaux local, national et mondial est également indispensable au développement. Pour toutes ces raisons, des mécanismes de gouvernance plus forts et plus efficaces aux niveaux local, national, régional et mondial sont indispensables; ces mécanismes doivent être transparents, garantir le respect des principes de responsabilité et d'équité, veiller à une participation plus importante et plus significative de tous les acteurs, en particulier ceux qui sont plus faibles sur le plan de la représentation sociale et/ou politique, et mener à la mise en place d'un environnement favorable à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes et des politiques. La mise en place d'une coopération efficace entre secteur public, secteur privé et membres de la société civile à tous les niveaux dans les systèmes agricoles et alimentaires est une composante importante de ce défi.

67. Examinant les spécificités et priorités régionales, les conférences régionales tenues en mars et avril 2012:

Asie et Pacifique: 1) ont souligné l'intérêt d'améliorer la gouvernance et la réglementation du secteur de l'élevage pour permettre une croissance rapide, durable et respectueuse de l'environnement.

Europe: 1) ont mis en exergue l'importance des bien régionaux et publics et la nécessité de bénéficier d'un appui à la recherche appliquée dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, les pêches et des forêts.

Afrique: 1) ont mis en exergue l'appui aux réformes institutionnelles et à la mise en place d'un environnement réglementaire favorable pour renforcer les partenariats public-privé.

E. Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux

Introduction

68. Les concepts d'avantages comparatifs et de fonctions essentielles sont largement utilisés à la FAO. Tous deux figurent dans plusieurs documents institutionnels, comme le Cadre stratégique 2000-2015 et le Plan à moyen terme 2010-2013. L'utilisation et l'utilité de ces termes ont été réexaminées à la lumière de deux grands éléments analytiques: l'évolution du contexte de la coopération au développement et les attributs fondamentaux de la FAO. À la suite de cette analyse, de nouvelles fonctions essentielles ont été proposées et les avantages comparatifs ont été redéfinis en fonction des sept grands défis choisis⁹.

L'évolution du contexte de la coopération au développement et ses répercussions pour la FAO

69. Depuis 2002, le contexte de la coopération au développement dans lequel la FAO évolue a subi de profonds changements. Par l'intermédiaire du Quatrième Forum de haut niveau pour renforcer ensemble l'efficacité de l'aide au développement, la communauté internationale a pris des engagements qui réaffirment le caractère central des stratégies et des programmes conduits par les pays pour le développement. Parallèlement, dans le domaine de l'aide humanitaire, on constate l'apparition de nouvelles approches qui mettent en exergue le continuum aide humanitaire/développement, l'accent étant mis sur la réduction des risques de catastrophe et la préparation à ce type de phénomènes. La stratégie de transformation approuvée

⁹ Une analyse et des conclusions détaillées sont disponibles dans le document « Attributs, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux » (<http://www.fao.org/bodies/council/cl144/fr/>) rédigé par un groupe de travail de la FAO composé de: A. Agostini, B. Benbelhassen, R. Grainger, D. Gustafson, K. Gallaher, V. Gitz, E. Hibi, R. Muthoo, S. Rudgard.

en décembre 2011 par le Comité permanent interorganisations a pour objectifs principaux de renforcer l'autorité des pays, d'améliorer la coordination et le respect du principe de responsabilité et de faire mieux correspondre les stratégies humanitaires et le nouveau paradigme du développement.

70. Adhérant à ces changements, le Groupe des Nations Unies pour le développement a adopté cinq nouveaux principes de programmation qui pourront servir de guide pour une programmation par pays bénéficiant d'un appui des Nations Unies efficace. Ces principes sont les suivants:

- Approche fondée sur les droits de l'homme
- Égalité des sexes
- Durabilité environnementale
- Renforcement des capacités
- Gestion axée sur les résultats

71. Chacun de ces principes s'applique à la participation de la FAO et à l'appui qu'elle fournit aux processus et aux cadres de développement nationaux, ainsi qu'aux efforts qu'elle déploie pour fournir des biens publics. Ces principes se reflètent pleinement dans les Principes de Rome pour une sécurité alimentaire mondiale durable, adoptés en novembre 2009, qui mettent en exergue la volonté des institutions multilatérales actives dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale de privilégier un développement dirigé par les pays, la coordination et les partenariats interdisciplinaires, les politiques fondées sur des faits probants et l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacé.

72. L'année 2015 approchant à grands pas, les négociations en vue de l'élaboration du programme de développement après 2015 sont en bonne voie. Étant donné le nombre croissant de pays à revenu intermédiaire, le champ d'application de l'OMD 1 (pauvreté et faim) n'est plus considéré comme étant idéal pour défendre la cause de l'élimination de la faim. La FAO et ses partenaires doivent trouver les vecteurs appropriés, dans le cadre du nouveau programme, pour promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable. En conséquence, la FAO doit intensifier ses efforts pour cadrer ses activités dans le contexte des approches fondées sur les droits de l'homme et l'« équité » dans les pays, les régions et à l'échelle mondiale. Parallèlement, la FAO doit encore renforcer les liens entre les domaines du nouveau programme de développement, comme le changement climatique, la durabilité et l'environnement, la résilience et la gestion des risques de catastrophe, et les domaines thématiques dans lesquels elle possède des capacités techniques et une base de connaissances solide.

73. Outre les changements du paysage politique et économique mondial, qui ont eu des répercussions sur les Nations Unies et le paradigme de la coopération au développement dans lequel la FAO fonctionne, d'autres organisations dont le mandat chevauche celui de la FAO ont elles aussi évolué. Les points forts des deux autres institutions ayant leur siège à Rome, le FIDA et le PAM, qui avaient à l'origine été créés à des fins différentes, se sont modifiés; en réalité, leur champ d'activité s'est progressivement superposé à celui de la FAO. En outre, on a constaté une augmentation sensible du nombre et des points forts des organisations actives dans les domaines de la recherche et de la création et de la diffusion de technologies, comme le GCRAI, le NEPAD, l'IICA¹⁰, des organisations de la société civile et le secteur privé. Dans cet environnement plus complexe et plus concurrentiel, le recensement des caractéristiques uniques de la FAO, qui lui confèrent des aptitudes particulières à s'acquitter de certains types de fonctions, acquiert une grande importance dans le processus de planification.

Les attributs fondamentaux de la FAO

74. Les forces et les attributs les plus pertinents d'une organisation sont ceux qui lui sont intrinsèques et uniques et définissent ses caractéristiques fondamentales. Il existe plusieurs attributs fondamentaux, intrinsèques à la FAO et qui, combinés, lui sont uniques:

- 1) l'institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dotée par ses États Membres d'un vaste mandat pour agir à l'échelle mondiale dans tous les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (y compris la gestion des pêches, des forêts et des ressources naturelles) et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers tout le continuum aide humanitaire/développement;

¹⁰ Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI); Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique; Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA);

- 2) un statut intergouvernemental, la neutralité et le pouvoir d'offrir une plateforme neutre pour le dialogue et l'échange de connaissances entre les nations;
- 3) l'autorité de demander à tout État Membre de soumettre des informations ayant trait au but de l'Organisation;
- 4) un budget ordinaire alimenté par des contributions fixées, qui garantissent un montant de ressources minimum pouvant être consacré aux activités prioritaires programmées à moyen terme et convenues par les États Membres via leurs organes directeurs, et complété par des contributions volontaires de plus en plus importantes en appui aux résultats organisationnels de la FAO, pour exploiter les connaissances de l'Organisation et améliorer la diffusion d'informations;
- 5) un personnel doté d'un vaste éventail de connaissances spécialisées - bien que très dispersées - dans tous les domaines de son mandat et travaillant de manière interdisciplinaire;
- 6) une présence dans la plupart des pays à revenu intermédiaire, avec l'appui d'équipes d'experts régionales et mondiales, pour répondre aux demandes formulées par les pays et les régions.

Fonctions essentielles

75. Les fonctions essentielles ont été définies dans le PMT 2010-2013 comme « les principaux moyens d'action que la FAO devra mettre en œuvre pour obtenir des résultats ». Il s'agit donc du type d'interventions auxquelles la FAO donnera la priorité dans ses plans d'action. Les fonctions essentielles ont évolué au fil des années et des différents documents de planification.

76. Prenant en considération l'évolution du contexte de développement et une caractérisation claire des attributs de base de la FAO, un nouvel ensemble de fonctions essentielles a été défini. Selon les termes de l'Évaluation externe indépendante (EEI) de la FAO, ces attributs confèrent à l'Organisation un statut unique, la plaçant dans une position idéale pour jouer un rôle précis dans des domaines clés. Il s'agit des fonctions essentielles « qu'aucune autre organisation n'est en mesure d'offrir » et qui, dès lors, placent la FAO *en position d'agir* sur le terrain. Ils correspondent aux domaines d'action de la FAO définis par l'EEI qui devraient être recréés « si la FAO venait à disparaître. » Il existe en outre des domaines dans lesquels la FAO n'est peut-être pas le seul acteur, mais où elle est censée jouer un rôle clé. Dans ce cas, la FAO doit travailler avec des partenaires et intensifier ses efforts pour mettre en place et concrétiser des partenariats stratégiques. Une évaluation des attributs fondamentaux de la FAO a mené à la définition des fonctions essentielles suivantes:

- 1) appuyer les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre des accords internationaux, codes de conduite, normes techniques et autres instruments internationaux par l'intermédiaire de mécanismes de gouvernance et de concertations politiques à l'échelle mondiale;
- 2) conseiller et appuyer les pays dans leur participation active et éclairée à l'élaboration de ces instruments mondiaux, régionaux et internationaux et au renforcement des politiques et des capacités institutionnelles nécessaires à leur mise en œuvre aux niveaux national et régional;
- 3) assembler, analyser, contrôler et améliorer l'accès aux données et à l'information dans des domaines relevant du mandat de la FAO, et notamment aux tendances et aux perspectives mondiales et régionales et aux mesures connexes prises par les gouvernements et les autres parties prenantes (p.ex. politiques, législation, interventions);
- 4) favoriser, promouvoir et appuyer une meilleure gouvernance et une meilleure concertation politique pour une plus grande efficacité aux niveaux mondial, régional et national;
- 5) orienter et appuyer le renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation de politiques, d'investissements et de programmes fondés sur des données factuelles.
- 6) faciliter la création de partenariats pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture et le développement rural entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé;
- 7) mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.

77. Il est important de noter que les fonctions essentielles sont en phase avec la vision de l'EEI: « l'objectif de la FAO est de veiller à ce que dans le cadre de son mandat, les pays à tous les niveaux de développement, en particulier les plus pauvres, aient accès à la connaissance, aux biens publics et aux services dont ils ont besoin ». Cet objectif explicite signifie donc que la FAO doit être en mesure d'agir globalement comme décideur, facilitateur, partenaire et coordonnateur et, le cas échéant, de « mettre la main à la pâte ».

78. Pour s'acquitter de cette mission, et à la suite des recommandations formulées par la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, la FAO doit: a) mettre l'accent sur ses compétences et ses connaissances techniques et avoir recours aux bonnes pratiques disponibles pour la FAO et les États Membres; b) jouer un rôle de chef de file lorsque les activités relèvent de son mandat; et c) mettre à profit ses capacités en matière de création de réseaux et de partenariats. En outre, dans certains cas, la FAO devra renforcer ses capacités sur le plan de son organisation et de ses ressources humaines afin d'être en mesure de mettre pleinement en œuvre les sept fonctions essentielles.

79. Dans la section suivante, la question des avantages comparatifs de la FAO est abordée dans le contexte de chacun des défis de développement sélectionnés.

Avantages comparatifs dans le contexte des défis sélectionnés

80. Un avantage comparatif est un concept relatif en trois dimensions:

- 1) Tout d'abord, il s'agit d'une aptitude particulière par rapport à l'objectif poursuivi. Un avantage comparatif n'est un avantage que s'il est *pertinent* par rapport au *défi* qui doit être relevé et aux *réalisations nécessaires* (à savoir les objectifs) pour relever ce défi.
- 2) Ensuite, un avantage comparatif dépend de *l'ensemble de mesures et d'instruments* que la FAO est en mesure de mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sélectionnés. Il s'agit d'un processus à double sens:
 - a) *des activités vers les avantages comparatifs et les capacités*: les activités mises en œuvre au fil du temps par l'Organisation peuvent mener à la création de capacités et d'avantages comparatifs;
 - b) *des avantages comparatifs et des capacités spéciales vers les activités*: l'Organisation cherchera à mettre en œuvre des activités dans les domaines dans lesquels elle dispose d'un avantage comparatif ou de capacités d'action particulières.
- 3) Troisièmement, cette notion est à envisager par rapport au rôle et aux performances dont disposent les autres acteurs pour relever ces défis et atteindre les objectifs fixés, avec les mêmes outils ou avec des outils différents.

81. L'analyse ayant permis de recenser les avantages comparatifs existants de la FAO par rapport à chacun des défis est présentée dans le document « Caractéristiques, fonctions essentielles et avantages comparatifs de la FAO dans le contexte des défis mondiaux », disponible sur Internet à l'adresse <http://www.fao.org/bodies/council/cl144/fr/>. Le tableau figurant dans ce document illustre quatre éléments: a) les défis; b) la voie à suivre pour relever ces défis; c) les avantages comparatifs de la FAO ou sa capacité d'intervention; et d) les domaines potentiels d'action prioritaire de la FAO sur le plan des activités, des instruments et des outils.

F. Vers les objectifs stratégiques de la FAO

82. Les sept défis recensés et décrits à la section D, y compris les spécificités et les priorités définies dans chaque région, constituent les éléments de base à partir desquels les objectifs stratégiques ont été élaborés. L'analyse a été complétée par trois éléments supplémentaires, qui ont éclairé le processus analytique qui a mené à la sélection des objectifs stratégiques:

- 1) Les OMD pertinents, d'autres grands mandats approuvés par les organes directeurs de l'ONU;
- 2) Les accords internationaux qui sont pertinents pour les travaux de la FAO;
- 3) Les principaux attributs de l'Organisation, les fonctions essentielles qui en découlent et les avantages comparatifs qui ont été définis par rapport à chaque défi.

83. Ces cinq objectifs stratégiques déboucheront sur des propositions à part entière, qui comprendront une description claire des questions essentielles. Les problèmes spécifiques sur lesquels la FAO concentrera son action seront décrits. Ensuite, les domaines d'action prioritaires de la FAO seront traduits en plans d'action assortis d'objectifs, de cibles et d'instruments.

84. Les cinq objectifs stratégiques proposés sont les suivants:

Objectif stratégique 1: Éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Énoncé du problème

85. La production vivrière à l'échelle mondiale est suffisante pour que chacun puisse être convenablement nourri, et pourtant des centaines de millions de personnes vivent avec la faim chaque jour, 178 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et les carences en micronutriments touchent plus de deux milliards de personnes. Parallèlement, on estime qu'un milliard de personnes sont en surcharge pondérale et que 300 millions sont obèses. Outre leurs dimensions morales, le coût économique de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition pour la société en général sont énormes sur le plan de la productivité, de la santé et du bien-être, et sont nettement supérieurs aux dépenses nécessaires pour régler ce problème. La persistance de ce qui est un problème tout à fait évitable, en particulier au regard des progrès considérables accomplis dans d'autres domaines comme la croissance économique, la science et la technologie, porte à croire qu'un engagement plus ferme, des actions plus constructives et un plus grand respect du principe de responsabilité sont indispensables. La sécurité alimentaire et nutritionnelle n'a pas été prise en compte comme elle aurait dû l'être dans les cadres de développement stratégiques, à l'échelle mondiale et aux niveaux régional et national.

86. Nous avons besoin, outre d'un engagement social et politique, que l'accent soit mis sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire, il convient de mettre en place un cadre pour son intégration et de veiller à la cohérence des politiques et des programmes entre les secteurs représentant ses différentes dimensions (disponibilité, accès, stabilité, utilisation). Pour élaborer un tel cadre, il est indispensable de pouvoir disposer de données fiables, d'analyses sur la sécurité alimentaire et la nutrition et d'un système de suivi, d'évaluation et d'imputabilité. Pour le mettre en œuvre, les mécanismes et les systèmes de gouvernance adaptés doivent être mis en place. La complexité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un cadre complet pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est encore accentuée par la multitude des acteurs concernés et l'émergence d'une série de défis nouveaux et encore difficiles à appréhender comme l'impact d'une urbanisation galopante, le changement climatique, la mondialisation, ainsi que la hausse et la volatilité des prix des denrées alimentaires, de l'énergie et d'autres produits essentiels.

Que faut-il faire pour atteindre cet objectif?

87. Une ferme volonté politique et des partenariats solides: une volonté politique ferme et efficace de faire de la sécurité alimentaire et nutritionnelle un objectif clé de la politique de développement à tous les niveaux est indispensable, tout comme un degré élevé de collaboration et d'alignement entre les principaux décideurs au sein des gouvernements, de la société civile, du secteur privé et des partenaires de développement. Susciter cette volonté politique chez les différentes parties prenantes nécessite d'une part des actions de sensibilisation et de promotion, et d'autre part la création et le renforcement de partenariats multipartites qui, entre autres, garantiraient le contrôle et le respect du principe de responsabilité. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), en sa qualité de forum multi-acteurs mondial, pourrait servir de modèle.

88. Des cadres de décision et des processus politiques complets: un cadre stratégique complet pour la sécurité alimentaire et la nutrition doit reposer sur une compréhension solide des causes sous-jacentes de la persistance de la faim et de la malnutrition, fondée sur des données, des statistiques et des analyses fiables. La coordination des politiques entre les différents secteurs et entre les différents acteurs quant aux solutions envisageables doit être adaptée aux besoins des différentes régions et populations. Un cadre stratégique pour la sécurité alimentaire garantira que les stratégies de développement et les politiques et programmes d'aménagement du territoire soient assortis d'objectifs explicites et mesurables pour l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que de mécanismes de suivi et d'évaluation d'impact appropriés. De tels cadres de décision fourniront les orientations nécessaires pour l'allocation des ressources, le suivi des progrès et le respect du principe de responsabilité.

89. Des capacités à la mesure des besoins: pour être efficaces et garantir des progrès rapides vers l'élimination de la faim et de la malnutrition, les politiques et les programmes doivent être concrétisés dans l'optique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les ressources financières suffisantes doivent être allouées et les capacités humaines et institutionnelles renforcées. Les investissements publics dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture doivent être sensibles aux enjeux de la nutrition, et il convient d'investir suffisamment dans d'autres secteurs essentiels pour l'élimination de la faim et de la malnutrition, y compris le secteur social et celui de la santé.

Objectif stratégique 2: Accroître la production agricole, halieutique et forestière de manière durable sur le plan économique, social et environnemental

Énoncé du problème

90. Au cours des cinquante dernières années, la production agricole mondiale a augmenté de 2,5 à 3 fois, principalement en raison de pratiques agricoles et d'irrigation tributaires des combustibles fossiles et à forte consommation d'intrants et, dans une certaine mesure, de l'expansion des terres agricoles. Les taux d'accroissement des rendements des cultures et des pêches de capture ont atteint leurs limites, et diminuent donc depuis de nombreuses années. Ces augmentations de production exercent une pression sans précédent sur la plupart des systèmes de production agricole dans le monde.

91. Dans de nombreux endroits, déjà, les augmentations de production agricole sont associées à des pratiques de gestion qui ont dégradé les systèmes terrestres et hydriques dont dépend la production. Un quart des ressources en terre de la planète sont fortement dégradées et huit autres pour cent sont considérées comme modérément dégradées. Des pratiques agricoles non viables et des modifications de l'utilisation des terres sont les causes les plus importantes de leur dégradation, qui entraîne une perte de services écosystémiques et de biodiversité indispensables à la production vivrière.

92. Les forêts sont une source directe de bois d'œuvre industriel, de bois de feu et de produits forestiers non ligneux. Elles fournissent de la nourriture et des revenus en espèces à près d'un milliard de personnes parmi les plus pauvres de la planète. Bien que les forêts soient essentielles à la protection du sol et de l'eau et à l'atténuation des effets du changement climatique, la déforestation et la dégradation des forêts reste un problème majeur.

93. En 2008, les pêches de capture et l'aquaculture ont, ensemble, produit 142 millions de tonnes de poisson et fourni des moyens de subsistance à 540 millions de personnes environ. Parallèlement, 32 pour cent des pêcheries sont épuisées, le nombre de stocks surexploités (52 pour cent) continue d'augmenter et le changement climatique provoque des déplacements des stocks de poisson encore très mal compris.

94. La demande mondiale de denrées alimentaires (pour la consommation humaine et animale) et de fibres continuera d'augmenter, et la production agricole, forestière et halieutique devra être en mesure de répondre à cette demande, en particulier dans les pays en développement. Outre ces défis, le changement climatique agira comme multiplicateur des risques déjà existants dans de nombreuses régions du monde. Le changement climatique devrait modifier les cycles de température, de précipitations et de crues dont dépendent les systèmes de production de la planète et augmenter la fréquence des événements climatiques extrêmes qui ont des répercussions considérables sur les niveaux de production, la disponibilité des ressources naturelles et les moyens de subsistance des populations.

Que faut-il faire pour atteindre cet objectif?

95. Les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche doivent évoluer vers une consommation alimentaire et des systèmes de production durables, seuls capables de satisfaire la demande croissante, tout en préservant les systèmes écosystémiques sur lesquels ils reposent. Relever les défis environnementaux, passer à une économie plus verte et garantir la durabilité sociale et politique des systèmes de production sont les grands principes qui doivent régir l'augmentation de la production agricole vivrière et non vivrière. Il est primordial que les augmentations de production se fondent sur les besoins, le potentiel et les difficultés propres à chaque région.

96. Il faut en priorité améliorer l'efficacité des systèmes de production tout en accordant une attention particulière aux petits exploitants et aux femmes, qui produisent déjà la majeure partie des denrées alimentaires dans le monde. L'adaptation au changement climatique, la gestion efficace de l'eau, la gestion durable des terres, la conservation des ressources génétiques et l'atténuation des émissions de gaz à effet de

serre sont autant de facteurs essentiels à la croissance de la production. Des technologies fondées sur les connaissances traditionnelles de l'écosystème et tirant pleinement parti de la science moderne doivent être mises au service de l'efficacité de l'utilisation des ressources, du recyclage et de la réduction du gaspillage. Des politiques adaptées et une bonne gouvernance doivent être au centre de cette évolution.

97. La base des ressources naturelles et les services écosystémiques constituent non seulement les piliers de tous les systèmes de production de denrées alimentaires (pour la consommation humaine et animale) et de fibres, mais sont également indispensables au maintien de la vie dans toutes les activités humaines. Leur utilisation doit être guidée par le principe de la protection de la base de ressources naturelles. Pour ce faire, il faut mettre en place les conditions nécessaires à leur utilisation sûre et réfléchie.

Objectif stratégique 3: Améliorer les moyens d'existence des populations rurales, notamment les femmes et les jeunes, en améliorant les perspectives d'emploi et l'accès aux ressources de production

Énoncé du problème

98. La pauvreté rurale est en diminution dans la plupart des régions du monde. Pourtant, les niveaux toujours élevés de pauvreté, en particulier dans certains segments spécifiques de la population rurale, continuent à entraver la réalisation des objectifs de la FAO. En outre, le secteur agricole a été négligé au cours des dernières décennies, ce qui a entraîné une diminution de sa capacité à agir en tant que moteur de la croissance économique et à ouvrir des perspectives d'emploi et de revenu dans les zones rurales.

99. Des moyens d'existence décents en milieu rural sont indispensables à la sécurité alimentaire et au bien-être des populations. Dans un environnement rural en pleine mutation, les moyens d'existence reposent sur la production agricole ainsi que sur l'emploi agricole et non agricole. Toutefois, en raison du faible niveau de productivité et des médiocres conditions d'emploi, ce type de moyens d'existence ne peuvent permettre aux populations de s'extraire de la pauvreté.

100. Les femmes et les jeunes des régions rurales ont de plus en plus de difficultés à s'assurer des moyens d'existence durables. Les femmes représentent 43 pour cent de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, et pourtant elles n'ont que difficilement accès aux ressources et aux services dont elles ont besoin pour être productives. Réduire le fossé en matière d'accès à ces ressources pourrait avoir des répercussions majeures sur la sécurité alimentaire mondiale, en réduisant de près de 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim. Les jeunes gens (âgés de 14 à 24 ans) ont presque trois fois plus de risques que les adultes de se retrouver au chômage; ils représentent une proportion démesurée des travailleurs pauvres et sont généralement employés dans des conditions extrêmement précaires.

Que faut-il faire pour atteindre cet objectif?

101. Les gouvernements doivent veiller à ce que l'agriculture, le développement rural et la réduction de la pauvreté rurale restent une priorité de leurs programmes de développement. Des politiques qui incitent l'agriculture à agir en tant que moteur efficace de la croissance économique, tout en offrant des moyens d'existence à tous les segments de la population en fonction de leurs besoins spécifiques, sont d'une importance cruciale.

102. Améliorer les moyens d'existence des pauvres des zones rurales exige une combinaison de politiques d'appui à l'augmentation de la productivité des petits agriculteurs, qui mettent l'accent sur les femmes et les jeunes, de politiques de promotion d'emplois décents (agricoles et non agricoles) dans les zones rurales, et de renforcement des institutions. Pour augmenter la productivité agricole de sorte à améliorer les moyens d'existence, il convient de favoriser un accès équitable aux ressources productives en s'attachant particulièrement à réduire les écarts de productivité entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes. Il est indispensable de garantir l'accès aux technologies.

103. Mettre en place un environnement porteur (politiques, cadres juridiques, etc.) permettant aux associations de producteurs puissent prospérer est indispensable pour réduire la pauvreté rurale, protéger les populations rurales des effets des chocs économiques et autres et promouvoir des processus d'élaboration des politiques plus efficaces et plus ouverts. Les institutions qui ont une influence sur le milieu rural, tant publiques que privées, doivent être renforcées aux fins suivantes: lever les obstacles auxquels se heurtent les

populations rurales dans leurs activités productives (services financiers et autres, accès aux marchés, accès à la terre et aux autres ressources productives); encourager la prépondérance et la participation de tous les acteurs dans les décisions qui les concernent; garantir l'accès aux services essentiels au développement rural, comme la santé, l'éducation, la vulgarisation, le transport, l'accès aux technologies et à l'énergie; et faciliter la transition et la diversification du secteur vers des emplois agricoles et non agricoles plus productifs et plus concurrentiels.

104. Il convient de mettre en œuvre des politiques visant spécifiquement à soutenir les petits agriculteurs, les exploitations familiales, les coopératives et les associations d'exploitants, en particulier pour leur assurer une meilleure intégration dans les marchés et les chaînes de production, et de prévoir des stratégies leur permettant de se retirer du secteur agricole et de se tourner vers d'autres moyens d'existence durables, ruraux ou urbains. Eu égard au fait que l'importance relative de ces politiques et les moyens d'intervention qu'elles requièrent varieront d'un pays et d'une région à l'autre, il sera nécessaire de privilégier les approches territoriales et les processus de planification décentralisés. Il convient également d'offrir aux populations rurales des dispositifs de protection sociale et des filets de sécurité, et de les renforcer.

Objectif stratégique 4: Veiller à la mise en place de systèmes alimentaires plus efficaces et moins sélectifs aux niveaux local, national et international

Énoncé du problème

105. Deux milliards de personnes vivent dans environ 450 millions de petites exploitations et ne bénéficient souvent que d'un accès limité à des systèmes alimentaires et agricoles équitables et concurrentiels. Dans ce contexte, on voit apparaître des chaînes de production agro-industrielles à grande échelle et à forte intensité de capital, qui présentent des degrés variables d'intégration des petites exploitations; ceci entraîne des modifications dans la structure de la demande de produits primaires et dans la répartition du revenu entre les différents secteurs et les différents groupes de la population. Des changements similaires se produisent dans le secteur agro-industriel, ou de grandes entreprises agroalimentaires, intégrées et souvent transnationales, concentrent une part toujours plus importante de la transformation, de la distribution et de la vente au détail des produits alimentaires.

106. La création et la modernisation du marché agricole et alimentaire sont entravées par des barrières à l'entrée, un accès insuffisant à la connaissance et aux services, des associations de producteurs sous-développées et très sélectives (sur le plan de l'égalité hommes-femmes), une concurrence trop faible et un accès insuffisant au financement, aux autres actifs et aux offres du marché national et international. Une juste intégration dans les chaînes agro-industrielles est également limitée par des politiques foncières qui ne protègent pas suffisamment les petits agriculteurs, les éleveurs, les exploitants forestiers et les communautés rurales des processus de concentration de terres. Des politiques inadaptées, des incitations commerciales, des cadres juridiques, des processus participatifs et des infrastructures publiques entravent également l'émergence de marchés nationaux et internationaux transparents et concurrentiels. Au niveau international, les pays importateurs et exportateurs doivent également mettre en place des stratégies et des politiques différenciées, pour atteindre leurs propres objectifs de sécurité alimentaire et de développement économique tout en se conformant à des normes internationales de plus en plus strictes et en tenant compte des besoins en matière de sécurité alimentaire des autres.

Que faut-il faire pour atteindre cet objectif?

107. S'attaquer aux difficultés des petits producteurs et renforcer leurs liens avec les marchés, notamment les marchés des services environnementaux et les chaînes de valeur en évolution, est indispensable pour leur permettre de sortir progressivement de l'agriculture de subsistance et essentiel au développement rural. La croissance économique et les moyens d'existence pour les petits agriculteurs doivent être renforcés et encouragés dans un contexte où les liens entre les zones urbaines et les zones rurales sont de plus en plus étroits. Les normes volontaires (par ex. dans le domaine de la terre, de la pêche, des forêts et de l'investissement) largement appliquées tant par le secteur public que par le secteur privé sont essentielles à l'émergence de chaînes de valeur non sélectives. Les institutions du secteur public doivent également être mieux à même de nouer un dialogue axé sur les résultats avec les acteurs non étatiques et veiller à ce que les programmes sectoriels de développement tiennent compte de l'ensemble des acteurs intervenant dans la production, les marchés et les chaînes de valeur, y compris les fournisseurs d'intrants, les entreprises de

transformation des produits agricoles, les commerçants, les transporteurs et les distributeurs, et les détaillants.

108. Les partenariats public-privé (PPP) doivent mobiliser des ressources, des compétences de gestion et des technologies pour répondre à la demande changeante et croissante de produits alimentaires, tout en encourageant la participation des petites exploitations, aux côtés des entreprises de moyenne et grande taille, à l'agriculture et aux chaînes de valeur agroalimentaires. Les organisations du secteur public et du secteur privé doivent encourager et appuyer la création de modèles de gestion commercialement viables et sans exclusive et couvrir les frais des petits et moyens producteurs; elles doivent également encourager les entreprises à participer à l'élaboration des normes privées, qui se multiplient à grande vitesse, et à s'y conformer. Aux niveaux national, régional et mondial, les acteurs des secteurs public et privé doivent mettre en œuvre des interventions équitables, efficaces et écologiquement durables qui favorisent le développement du secteur de l'agriculture et garantissent que les politiques et les stratégies commerciales permettent à tous les acteurs de la chaîne de profiter des marchés régionaux et de promouvoir le remplacement des importations de produits à valeur ajoutée aux niveaux national et régional.

Objectif stratégique 5: Améliorer la capacité de résistance des moyens d'existence ruraux face aux crises ou aux menaces

Énoncé du problème

109. Dans les régions rurales, plus de 2,5 milliards de personnes, dont 450 millions de petits exploitants, tirent leurs moyens de subsistance et leur activité économique de l'agriculture. Cette population rurale tributaire de l'agriculture est exposée aux catastrophes, aux chocs économiques, aux ravageurs et aux maladies transfrontières des animaux et des plantes, aux violents conflits et aux crises prolongées. Des exploitations agricoles et des pays à la communauté mondiale, la nature des multiples crises concomitantes se modifie sous l'impulsion de facteurs démographiques, du changement climatique, des processus politiques, des forces économiques, de la dynamique des écosystèmes et de la dégradation environnementale. L'agriculture est à la fois source de résilience et de vulnérabilité. L'accès à la terre, au travail, à l'eau, aux marchés, au bois d'œuvre, aux ressources halieutiques et aux ressources naturelles peut être à l'origine de violents conflits, accroître les risques de catastrophe ou aggraver les menaces transfrontières qui pèsent sur les systèmes alimentaires. En fait, la majeure partie des populations pauvres d'aujourd'hui (dont 70 pour cent vivent dans les zones rurales) doivent leur pauvreté à des chocs.

110. La capacité de résistance aux menaces qui pèsent sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et à leurs effets sur le bien-être, la croissance économique et le développement est enracinée dans les systèmes de subsistance des populations pauvres, marginalisées et à risque. Ces systèmes de subsistance sont de plus en plus complexes, diversifiés et « multispaciaux », à l'intérieur des zones urbaines et rurales et entre celles-ci. Les possibilités et les difficultés liées aux moyens de subsistance dépendent des caractéristiques et des avoirs du ménage ainsi que des politiques, institutions et biens et services publics/privés qui, ensemble, déterminent la viabilité des stratégies de subsistance et le niveau de résilience ou de vulnérabilité qui leur est associé.

Que faut-il faire pour atteindre cet objectif?

111. La résilience est l'aptitude d'un système et de ses composantes à anticiper les effets d'une catastrophe, à les absorber, à s'y adapter et à s'en remettre, rapidement et efficacement, ainsi qu'à préserver, à reconstruire et à améliorer ses fonctions et ses structures de base. Les systèmes de subsistance résilients ont la *capacité de résister* aux menaces ou la *capacité de s'adapter* à de nouveaux modes de fonctionnement en temps de crise.

112. Les moyens de subsistance étant la source de la résilience, le renforcement de cette dernière dépend des mesures visant à atténuer les risques, à promouvoir des systèmes agricoles et une utilisation des ressources naturelles durables et à faciliter une disponibilité et une accessibilité fiables à des biens et services de qualité, y compris des filets de sécurité et autres mesures de protection sociale. Le capital humain joue un rôle central dans les moyens de subsistance; par conséquent, l'égalité des sexes, la nutrition, la dignité, la santé, l'éducation, la protection juridique et l'emploi décent sont essentiels à la résilience et doivent être renforcés par des cadres politiques et institutionnels porteurs. Protéger et promouvoir la résilience et améliorer les moyens de subsistance doit être l'objectif fondamental et la logique sous-tendant le continuum

aide humanitaire/développement. Améliorer la résilience exige une volonté de mettre en place une gestion des risques de catastrophe proactive et intégrée couvrant la prévention, l'alerte précoce, la capacité opérationnelle, l'atténuation, l'intervention, le redressement et la remise en état. S'il serait trop simpliste d'escompter un excellent rapport coûts/avantages, il est clair que les investissements consentis pour améliorer la résilience donnent des résultats. Il est essentiel d'adopter une approche sur deux fronts, qui permette à la fois de répondre aux besoins immédiats et de s'attaquer à la cause des problèmes. Cette approche doit être soutenue par des ressources, des approches et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'aide humanitaire et du développement. Trouver un équilibre entre les mesures destinées à répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables et celles visant à renforcer la résilience pour protéger la nutrition, l'agriculture et la sécurité alimentaire exige le meilleur de la science, de la technologie et des connaissances pour reconnaître les crises et les menaces et y remédier.

113. Les gouvernements, leurs partenaires, la société civile et le secteur privé doivent avoir pour objectif d'être des sources de résilience pertinentes et cohérentes, incarnées par les individus, les ménages et les communautés et dynamisées par des systèmes institutionnalisés d'assistance et de protection sous-nationaux, nationaux, régionaux et mondiaux. Des partenariats étroits, stratégiques et multidisciplinaires entre les acteurs et les autorités sont essentiels pour mettre en place un environnement porteur, promouvoir la gestion des risques de crise et approfondir les ressources que les ménages, les communautés et les pays peuvent exploiter pour prévenir les effets négatifs des crises, s'y préparer et les atténuer. Ensemble, ces mesures sont essentielles pour garantir les droits humains les plus fondamentaux, le droit à une alimentation suffisante et le droit d'être libéré de la faim.

G. Mesures suggérées au Comité des forêts

114. Les comités techniques jouent un rôle fondamental dans la définition des grands défis et des objectifs stratégiques, ainsi que dans la formulation des nouveaux programmes et plans d'action, du fait qu'ils donnent des indications sur les priorités techniques.

115. Il est dès lors demandé au Comité des forêts:

- a) de donner son avis sur la pertinence des principaux défis et des objectifs stratégiques proposés dans le présent document, compte tenu des priorités techniques du Comité des forêts, de la vision et des objectifs de la FAO, et des grandes tendances constatées à l'échelle mondiale;
- b) de formuler des suggestions concernant les spécificités techniques à intégrer dans chacun des principaux défis recensés et dans les objectifs stratégiques proposés, et à prendre en compte lors de la formulation de plans et de programmes d'action dans le contexte du Cadre stratégique révisé.

ANNEXE: Feuille de route indicative relative aux documents de planification et aux points de l'ordre du jour pour les sessions des organes directeurs - 2012-2013

Date	Réunion des organes directeurs	Document
2012		
12-16 mars 26-30 mars 17-20 avril 23-27 avril À déterminer	Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique Trente-deuxième Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes Vingt-huitième Conférence régionale pour l'Europe Vingt-septième Conférence régionale pour l'Afrique Trente et unième Conférence régionale pour le Proche-Orient	Domaines d'action prioritaires pour la région en 2012-2013 et 2014-2017 Questions relevant de la décentralisation Tendances mondiales et nouveaux enjeux intéressant les activités de l'Organisation
7 mai 7-11 mai	Réunion conjointe de la cent dixième session du Comité du Programme et de la cent quarante-troisième session du Comité financier Cent quarante-troisième session du Comité financier	Plan d'action immédiate (PAI) – rapport annuel 2011 et orientations pour 2012
21-25 mai 28-30 mai	Vingt-troisième Comité de l'agriculture Soixante-neuvième Comité des produits	Tendances mondiales et nouveaux enjeux intéressant les activités de l'Organisation
31 mai 1 ^{er} juin	Réunion conjointe de la cent onzième session du Comité du Programme et de la cent quarante-cinquième session du Comité financier	Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011 Structure et fonctionnement des bureaux décentralisés Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013 Ébauche du Cadre stratégique révisé

Date	Réunion des organes directeurs	Document
11-15 juin	Cent quarante-quatrième session du Conseil	Rapport sur l'exécution du Programme 2010-2011 Plan d'action immédiate (PAI) – rapport annuel 2011 et orientations pour 2012 Structure et fonctionnement des Bureaux décentralisés Autres ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2012-2013 Ébauche du Cadre stratégique révisé
9-13 juillet 24-28 septembre 15-20 octobre	Trentième session du Comité des pêches Vingt et unième session du Comité des forêts Trente-huitième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale	Ébauche du Cadre stratégique révisé Tendances mondiales et nouveaux enjeux intéressant les activités de l'Organisation
8-12 octobre 26-30 novembre	Réunion conjointe de la cent douzième session du Comité du Programme et de la cent quarante-sixième session du Comité financier Cent quarante-cinquième session du Conseil	Ébauche du cadre stratégique révisé et plan à moyen terme 2014-2017
2013		
18-22 mars 22-26 avril 15-22 juin	Cent treizième session du Comité du Programme et Cent quarante-septième session du Comité financier. Cent quarante-sixième session du Conseil Trente-huitième session de la Conférence	Cadre stratégique révisé 2010-2019 Plan à moyen terme 2014-2017 et Programme de travail et budget 2014-2015